

D

# DOCUMENT D'ÉTUDES

## **RETOUR SUR L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE EN 2005 ET 2006 :**

**UNE ESTIMATION RÉVISÉE  
DE L'IMPACT DES MODIFICATIONS  
DE LA GESTION ET DU SUIVI  
DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUR  
LE NOMBRE D'INSCRITS À L'ANPE,  
EN TENANT COMPTE DE  
L'INDEMNISATION**

*Par*

*Etienne DEBAUCHE (Insee)  
Thomas DERUYON (Dares)  
Fanny MIKOL (Dares)*

N° 142  
Décembre 2008

**Les documents d'études sont des documents de travail ;  
à ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs  
et ne représentent pas la position de la DARES.**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE  
ET DE LA SOLIDARITÉ

## **Résumé :**

Les comportements d'actualisation d'inscription des demandeurs d'emploi se sont modifiés au cours de la période récente. On observe notamment, depuis mi-2005, une augmentation des taux de sortie pour motifs d'absence au contrôle ou de radiation administrative, alors que ces taux étaient restés relativement stables depuis 2002. C'est en effet à partir de mi-2005 que le Service public de l'emploi (SPE) a introduit des modifications dans le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, en renforçant les services apportés aux demandeurs d'emploi, modifications susceptibles d'avoir accru les sorties pour absence au contrôle et radiation. La présente étude propose une nouvelle évaluation de l'impact de ces modifications de gestion sur les sorties pour radiations administratives et sur celles pour absence au contrôle des évolutions du service public de l'emploi, en distinguant les demandeurs d'emploi indemnisables par l'assurance chômage des autres demandeurs d'emploi. Nos résultats montrent que les évolutions du SPE n'auraient eu d'impact significatif que sur les seuls demandeurs d'emploi non indemnisables. Les modifications d'accompagnement et les évolutions du SPE en ont conduit un certain nombre à ne pas actualiser leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, alors que l'on peut supposer qu'ils seraient restés inscrits en l'absence de telles mesures. Au final, les statistiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ont été affectées de manière importante par ces modifications du SPE. Les chiffres présentés permettent de proposer un ordre de grandeur de l'impact de quelques facteurs d'évolution. En ajustant des effets chiffrés ici, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3, hors activité réduite (qui servait avant l'automne 2007 à estimer mensuellement le taux de chômage au sens du BIT en cours d'année, à partir d'estimations annuelles calées sur les résultats de l'enquête Emploi) n'aurait décliné que de -11 % à -12,5 % de fin 2004 à fin 2006, une baisse moindre que celle effectivement enregistrée sur la période (-15,9 %). L'ensemble des facteurs d'évolution de la gestion du SPE n'a cependant pas pu être chiffré, notamment la réforme de l'assurance chômage de 2003, qui a durci les conditions d'accès aux différentes filières d'indemnisation.

*Mots clés : Indemnisation, Chômage, Demandes d'emploi en fin de mois.*

# Retour sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2005 et 2006

Une estimation révisée de l'impact des modifications de la gestion et du suivi des demandeurs d'emploi sur le nombre d'inscrits à l'ANPE, en tenant compte de l'indemnisation<sup>1</sup>

## Introduction

Les comportements d'actualisation d'inscription des demandeurs d'emploi se sont modifiés au cours de la période récente. On observe notamment, depuis mi-2005, une augmentation des taux de sortie pour motifs d'absence au contrôle ou de radiation administrative, alors que ces taux étaient restés relativement stables depuis 2002. C'est en effet à partir de mi-2005 que le Service public de l'emploi (SPE) a introduit des modifications dans le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, en renforçant les services apportés aux demandeurs d'emploi, modifications susceptibles d'avoir accru les sorties pour absence au contrôle et radiation.

Le document d'études de la Dares, publié à l'été 2007, a estimé les effets de quatre modifications de la gestion et du suivi des demandeurs d'emploi à l'ANPE : la mise en place de la convention de reclassement personnalisée (CRP), le classement plus systématique en catégorie 5 des demandeurs d'emploi en contrat aidé ou créateurs d'entreprise ; la mise en place du suivi mensuel personnalisé ; enfin, la modification des dates de relance pour l'actualisation de la situation des demandeurs d'emploi.

**La présente étude approfondit certains de ces chiffrages, en proposant une nouvelle évaluation de l'impact sur les sorties pour radiations administratives et sur celles pour absence au contrôle des évolutions du service public de l'emploi, qui tient également compte du statut des demandeurs d'emploi au regard de l'indemnisation<sup>2</sup>.**

---

<sup>1</sup> Les auteurs tiennent à remercier Dominique Goux, Julie Labarthe et Marie Reynaud pour leurs remarques et leurs suggestions.

<sup>2</sup> Voir encadré 1 p.26 pour une comparaison des estimations présentées dans les deux documents d'études.

**Nos résultats montrent que les évolutions du SPE n'auraient eu d'impact significatif que sur les demandeurs d'emploi non indemnisables.** L'inscription de ces derniers s'est en effet avérée sensible aux changements dans les modalités de suivi des demandeurs d'emploi. Les modifications d'accompagnement et les évolutions du SPE ont conduit un certain nombre de demandeurs d'emploi non indemnisables à ne pas actualiser leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, alors que l'on peut supposer qu'ils seraient restés inscrits en l'absence de telles mesures. Les changements dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et dans les modalités de gestion du SPE n'auraient pas eu d'effet sur les demandeurs d'emploi indemnisables par l'assurance chômage ou le régime de solidarité. Cela s'explique par le fait que les personnes ne peuvent être indemnisées que si elles sont inscrites à l'ANPE : elles ont donc une forte incitation à maintenir leur inscription.

# **Partie I. Des comportements de sortie différents selon le statut au regard de l'indemnisation**

## **1) Différentes définitions de l'indemnisation**

L'analyse des évolutions, à partir de mi-2005, des comportements des demandeurs d'emploi suivant leur statut par rapport à l'indemnisation suppose de partir d'une définition claire de la notion de celle-ci. En fait, deux notions distinctes peuvent être prises en compte :

- notion de droit à l'indemnisation ouvert, ou **d'indemnisation**. Est indemnisable un demandeur d'emploi qui a un droit à l'indemnisation ouvert au régime d'assurance chômage ou au régime de solidarité chômage, sans être forcément payé sur ce droit.
- notion de paiement effectif des allocations chômage<sup>3</sup>, ou **d'indemnisation**. Est indemnisé un demandeur d'emploi effectivement payé au titre d'une allocation chômage.

Tout demandeur d'emploi indemnisé est également indemnisable. Par contre, des demandeurs d'emploi peuvent avoir des droits ouverts à l'indemnisation sans être pour autant payés sur ces droits (à cause des délais de carence, de franchise, de la pratique d'activité réduite...).

**Dans la suite de ce document la notion employée pour distinguer le statut des demandeurs d'emploi par rapport à l'indemnisation chômage sera celle d'indemnisation. Nous distinguerons ainsi les demandeurs d'emploi indemnisables des non indemnisables.**

En effet, l'hypothèse de base de nos travaux est que les demandeurs d'emploi non indemnisables ont des incitations plus faibles que les indemnisables à maintenir leur inscription sur les listes de l'ANPE, dans la mesure où les indemnisables doivent être inscrits pour pouvoir toucher leur allocation. Cette hypothèse n'a de sens que si les demandeurs d'emploi non indemnisables pris en compte ne sont pas susceptibles d'être payés sur un droit, i.e. s'ils n'ont aucun droit ouvert à un régime d'indemnisation du chômage.

---

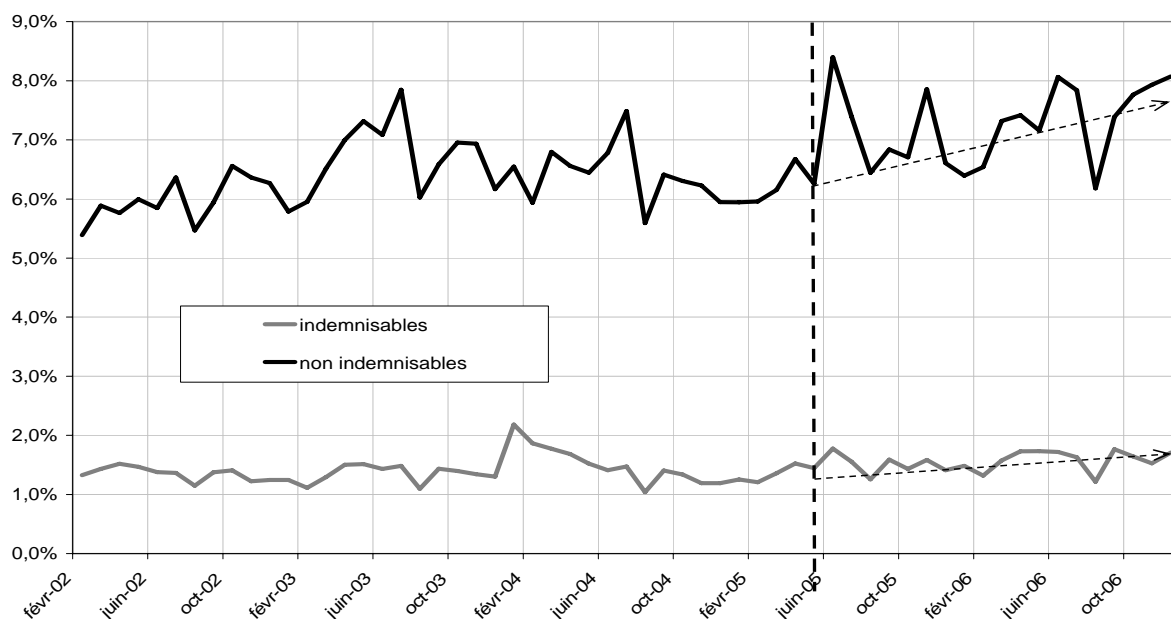
<sup>3</sup> On désigne par allocation chômage les allocations du régime d'assurance chômage et du régime de solidarité (ASS, AER, ATA,...). En particulier, le RMI n'est pas une allocation chômage.

## **2) Les demandeurs d'emploi non indemnisables sortent toujours plus fréquemment pour cause d'absence au contrôle ou de radiation**

Tous les mois, les demandeurs d'emploi sont tenus d'actualiser leur situation auprès des Assedic, en renvoyant par courrier ou par télématique une déclaration de situation mensuelle. Les demandeurs d'emploi qui n'accomplissent pas cette formalité sont sortis des listes de l'ANPE sous le motif d'absence au contrôle. Les radiations sont des sanctions prononcées contre les demandeurs d'emploi qui les sortent des listes de l'ANPE pendant un certain temps (quinze jours dans la plupart des cas). Elles sont le plus souvent prononcées lorsqu'un demandeur d'emploi ne se rend pas à une convocation de son conseiller ANPE, pour un entretien par exemple.

Les comportements d'actualisation d'inscription diffèrent selon le statut des demandeurs d'emploi au regard de l'indemnisation. De manière générale, les demandeurs d'emploi qui ne sont plus indemnisables par les Assedic ont un comportement vis-à-vis du maintien de l'inscription à l'ANPE plus relâché que les autres. En effet, compte tenu du lien entre l'inscription en tant que demandeur d'emploi (hors cas de dispense de recherche d'emploi) et la possibilité de perception d'une allocation chômage, les demandeurs d'emploi indemnisables sont de fait plus incités à maintenir et actualiser leur inscription sur les listes de l'ANPE que ne le sont les demandeurs d'emploi non indemnisables. Ainsi, les taux de sortie pour absence au contrôle et pour radiation des demandeurs non indemnisables sont beaucoup plus élevés que ceux des indemnisables : chaque mois en moyenne depuis 2002, ces taux sont respectivement de 6,6 % (absence au contrôle) et de 1,9 % (radiations) pour les non indemnisables, contre seulement 1,5 % et 0,6 % pour les indemnisables. Les taux de sortie pour reprise d'emploi déclarée sont par contre proches, sauf sur la période récente, quel que soit le statut au regard de l'indemnisation.

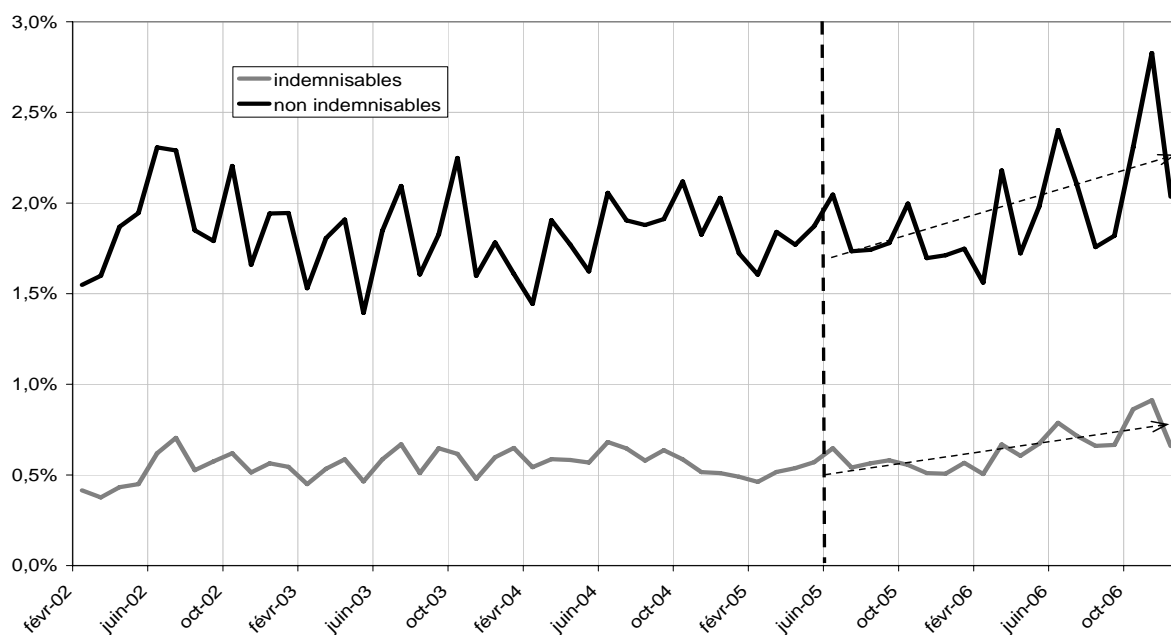
**Graphique 1 : Taux de sortie<sup>4</sup> pour absence au contrôle par statut au regard de l'indemnissabilité**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 2 : Taux de sortie pour radiation par statut au regard de l'indemnissabilité**

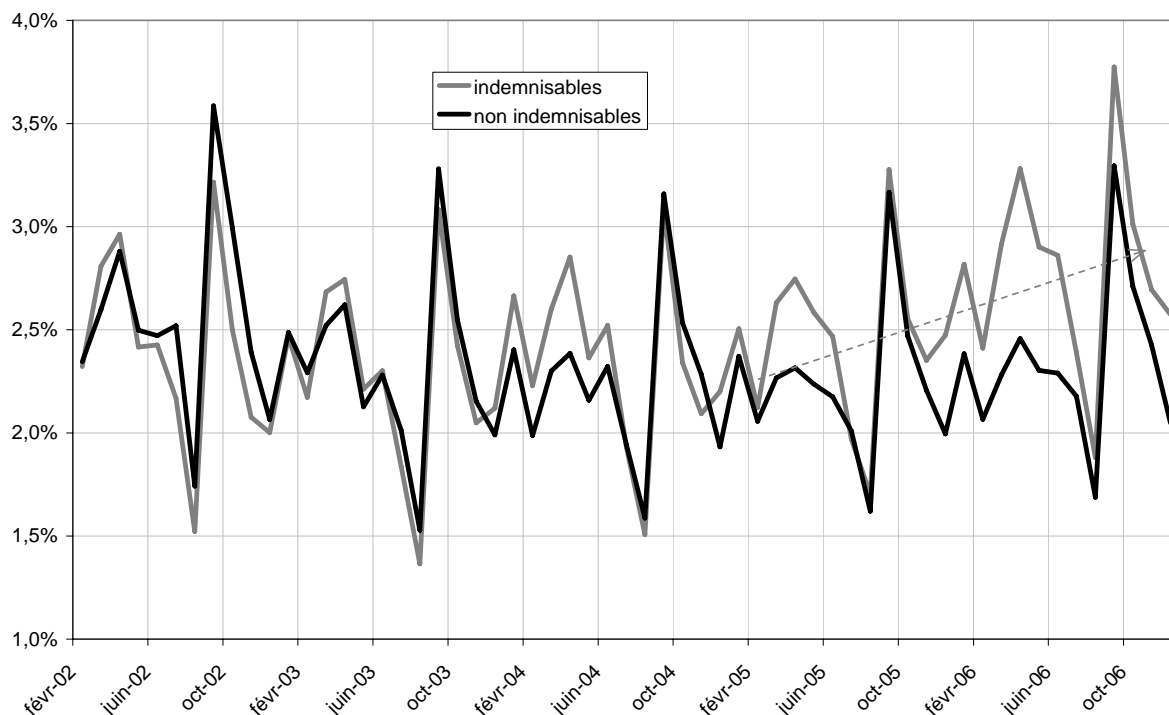


Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

<sup>4</sup> Les taux de sortie rapportent des demandes d'emploi en sortie enregistrées en catégorie 123 aux demandes d'emploi en fin de mois enregistrées en catégorie 123678 du mois précédent. On rappelle que, par définition, il n'y a pas de flux de sortie des catégories 678. Il s'agit donc des taux de sortie en catégorie 123678, i.e. de la probabilité pour un demandeurs d'emploi inscrit en catégorie 123678 à la fin d'un mois m-1 de sortir au cours du mois m.

**Graphique 3 : Taux de sortie pour reprise d'emploi déclarée<sup>5</sup> par statut au regard de l'indemnisation**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

### 3) Le suivi accru des demandeurs d'emploi aurait engendré une hausse des taux de sortie pour absence au contrôle ou radiation des seuls chômeurs non indemnisables

Quelle que soit la période considérée, les taux de sorties pour absence au contrôle et radiation ont toujours été ordonnés de la même manière entre demandeurs d'emploi indemnisables et non indemnisables. Pour autant, les évolutions dans le temps de ces taux n'ont pas toujours suivi des tendances parallèles : **les comportements de sortie ont, en particulier, sensiblement différé selon ces mêmes catégories de demandeurs d'emploi entre mi-2005 et décembre 2006**, période à partir de laquelle ont commencé à être introduits les changements dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les modalités de gestion du SPE : modification des dates de relance à compter de juin 2005<sup>6</sup> des demandeurs d'emploi n'ayant pas actualisé leur situation, et mise en place du suivi

<sup>5</sup> On parle ici de reprises d'emploi « déclarées » par opposition aux reprises d'emploi « non-déclarées » que recouvrent notamment un certain nombre de sorties pour absence au contrôle et radiations administratives (près de la moitié pour les absences au contrôles et près d'un tiers pour les radiations, selon l'enquête Sortants de la Dares et l'ANPE).

<sup>6</sup> Chaque mois, les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE sont tenus d'actualiser leur situation auprès des Assedic via la « déclaration de situation mensuelle », faute de quoi ils sont sortis des listes pour absence au contrôle. Les demandeurs d'emploi qui ne s'actualisent pas rapidement sont relancés quelques jours avant la date de clôture de l'actualisation. Les dates



mensuel personnalisé (SMP) dès le début de 2006. Le Tableau 1 résume les évolutions de ces taux de sortie, et illustre les différences observées selon l'indemnissabilité.

**Tableau 1 : Variations des taux de sorties moyens mensuels selon les motifs, entre 2004 et 2006**

taux de sortie par motifs	moyenne 2004	juillet 2005 à juin 2006	moyenne 2006
<b>indemnissables</b>			
absence au contrôle	1,5%	1,5%	1,6%
radiation	0,6%	0,6%	0,7%
reprise d'emploi déclarée	2,4%	2,6%	2,8%
<b>non indemnissables</b>			
absence au contrôle	6,1%	6,6%	7,0%
radiation	1,8%	1,8%	2,0%
reprise d'emploi déclarée	2,2%	2,2%	2,3%

Notons qu'il existe également d'autres motifs de sortie, beaucoup moins fréquents : RE, arrêts maladie, etc. Les effets de gestion ont potentiellement pu avoir des effets sur ces taux de sortie à partir de mi 2005. Cependant les effectifs en jeu sont relativement faibles (les RE représentent, en moyenne sur 2006, 2,9 % des sorties et les arrêts maladie 4,4 %, alors que les absences au contrôle représentent 39,4 % et les radiations administratives 10,6 % des sorties). L'étude présente se focalise donc uniquement sur les sorties pour absence au contrôle et radiation.

#### Les sorties des demandeurs d'emploi indemnissables

Les taux de sorties pour absence au contrôle des indemnissables sont légèrement plus élevés en moyenne que les autres années à partir de juillet 2005 (cf. Tableau 1 et Graphique 1, ainsi que le Graphique 9 en Annexe 1). Les radiations sont également un peu plus fréquentes sur toute l'année 2006 (cf. Tableau 1 et Graphique 2, ainsi que le Graphique 10 en Annexe 1), année de montée en charge du suivi mensuel personnalisé. Pour autant, les comportements de réinscription des sortants indemnissables pour absence au contrôle et radiation n'ont pas évolué entre 2002 et 2006 (cf. Graphique 15 et Graphique 17 en Annexe 2). Or, les sorties de listes pour absence au contrôle ou radiation des demandeurs d'emploi indemnissables peuvent a priori correspondre soit à des sorties accidentelles (oubli d'actualisation du demandeur d'emploi, de réponse à une convocation pour un entretien à l'ANPE...), soit à des reprises d'emploi non déclarées. Une sortie accidentelle d'un

---

auxquelles commence la relance ont été modifiées à compter de juin 2005, ce qui s'est traduit par un raccourcissement du délai d'actualisation entre la relance et la date de clôture.

demandeur d'emploi indemnisable est a priori suivie d'une réinscription rapide, le demandeur d'emploi cherchant à récupérer le bénéfice de son allocation le plus rapidement possible. Ainsi, si les nouveaux modes de gestion du SPE avaient entraîné une hausse importante des taux de sortie pour absence au contrôle ou radiation liée à une hausse des sorties accidentelles, on aurait observé dans le même temps une modification des comportements de réinscription, ce qui n'est pas le cas. Un demandeur d'emploi indemnisable qui n'a pas retrouvé d'emploi est en effet incité à maintenir son inscription : s'il n'est plus inscrit sur les listes de l'ANPE, il ne peut plus être indemnisé (hors cas de dispense de recherche d'emploi).

Ces constatations méritent d'être rapportées à l'évolution, sur la même période, des taux de sortie pour reprise d'emploi déclarée. L'évolution de ces taux de sortie est en effet éclairante : depuis novembre 2005, ceux-ci sont systématiquement supérieurs à ceux observés les années précédentes. Mois par mois, les taux de sortie pour reprise d'emploi sont supérieurs de 0,5 point à ceux enregistrés entre 2002 et 2004 (cf. Tableau 1 et Graphique 3, ainsi que le Graphique 11 en Annexe 1). Au-delà de l'accroissement du placement des demandeurs d'emploi lié à une amélioration de l'accompagnement, les créations d'emploi ont en effet été très dynamiques durant cette période (+187 000 en 2005 et +299 000 en 2006<sup>7</sup>), ce qui expliquerait cette hausse des sorties des listes de l'ANPE pour reprise d'emploi observée depuis l'automne 2005.

**Ainsi, on peut considérer que la hausse des sorties pour absence au contrôle ou radiation des demandeurs d'emploi indemnisables observée depuis juillet 2005 (environ 0,2 à 0,3 point chaque mois par rapport à 2003, pour les deux types de sortie, l'écart se creusant encore davantage sur la 2<sup>ème</sup> moitié de 2006) est presque entièrement imputable à la hausse des sorties de liste pour reprise d'emploi, par le biais de reprises d'emploi non déclarées.**

#### Les sorties des demandeurs d'emploi non indemnisables

Du côté des demandeurs d'emploi non indemnisables, on constate que depuis juillet 2005 pour les sorties pour absence au contrôle et depuis 2006 pour les sorties pour radiation administrative, les taux de sortie correspondants sont quasiment toujours supérieurs à ceux enregistrés les années précédentes (cf. Graphique 1 et Graphique 2). **En écart relatif par rapport à leur moyenne sur l'année 2004**, les taux de sortie pour absence au contrôle et ceux pour radiation des non indemnisables sont, en moyenne, respectivement supérieurs de +0,9 et +0,2 point en 2006 (Tableau 1). Au vu des effectifs en jeu, ces écarts ont donc entraîné des surplus de sortie relativement importants.

---

<sup>7</sup> en glissement annuel de décembre à décembre, source Insee.

**Or pour les non indemnisables, les sorties pour reprise d'emploi déclarée n'ont pas connu d'augmentation particulière depuis la juillet 2005** (cf. Tableau 1 et Graphique 3), **contrairement aux indemnisables. L'écart relatif du taux de sortie moyen pour reprise d'emploi en 2006 par rapport à sa moyenne 2004 est en effet très faible** (Tableau 1). Les demandeurs d'emploi non indemnisables ne semblent pas avoir bénéficié de la meilleure conjoncture de l'emploi en 2006. Il s'agit en effet d'une population relativement éloignée de l'emploi, et donc beaucoup moins susceptible de bénéficier des rebonds conjoncturels des créations d'emploi<sup>8</sup>. Parmi cette population se trouve en effet un plus grand nombre de demandeurs d'emploi peu qualifiés, et donc en plus grande difficulté pour retrouver un emploi<sup>9</sup>. Cette population regroupe également un certain nombre de personnes qui, depuis le début de leur inscription à l'ANPE, n'ouvrent pas de droit à l'indemnisation : femmes en reprise d'activité, jeunes sans référence d'indemnisation, demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI, de l'AAH ou de l'API... Or ces publics sont aussi plus susceptibles d'avoir des difficultés à trouver un emploi (Pla, 2007, pour les allocataires du RMI notamment).

Si l'on fait l'hypothèse que les taux de sortie pour reprises d'emploi non déclarées évoluent comme ceux pour reprises d'emploi déclarées, il en ressort que **les augmentations des taux de sortie pour absence au contrôle et pour radiation administrative des non indemnisables pourraient n'être imputables qu'à des effets mécaniques et comportementaux, liés aux nouvelles modalités de gestion de l'ANPE. Cette hypothèse d'évolution identique des reprises d'emploi déclarées et non déclarées semble en tout état de cause largement assurée**, notamment pour deux raisons :

- d'une part, il serait très surprenant que la conjoncture modifie la répartition des sorties vers l'emploi entre sorties déclarées et non déclarées. Cela reviendrait sinon à supposer que les non indemnisables ayant potentiellement bénéficié de la conjoncture aient *tous* omis de déclarer leur reprise d'emploi, ce qui paraît peu plausible ;
- d'autre part, on constate, parmi les sorties pour absence au contrôle ou radiation, un repli de la part des reprises d'emploi dans les motifs réels de sorties de 2002<sup>10</sup> à 2006. Dans la période, les reprises d'emploi réelles sont ainsi passées en moyenne de 53,8 % à 49,6 % des sorties pour absence au contrôle, et de 39,6 % à 33,4 % des sorties pour radiation. La taille de

---

<sup>8</sup> Depuis 1999, date à laquelle les données sont disponibles, on observe que le profil des taux de sortie pour reprise d'emploi des demandeurs d'emploi non indemnisables est relativement peu ou pas corrélé avec les variations conjoncturelles. Ainsi, lors des épisodes de croissance en haut de cycle entre 1999 et 2001, les taux de sortie pour reprise d'emploi de ces demandeurs d'emploi n'ont pas connu d'amélioration significative, tandis que ceux des demandeurs d'emploi indemnisés sont demeurés relativement élevés par rapport à leur tendance. L'absence de lien fort entre reprise conjoncturelle et sorties pour reprises d'emploi des non-indemnisés (à l'inverse des indemnisés) est donc un phénomène qui s'est déjà observé par le passé, et qui ne s'est pas cantonné à 2006.

<sup>9</sup> Parmi les DEFM au 31 décembre 2005, 55% des non indemnisés étaient non qualifiés (ouvriers ou employés) contre 45% parmi les indemnisés.

<sup>10</sup> Enquête Sortants, ANPE.

l'échantillon des répondants à l'enquête Sortants ne permet pas d'isoler ces résultats pour les non indemnisables. Or, comme on l'a vu plus haut, les indemnisables ont significativement bénéficié de la reprise de l'emploi. Ces résultats montrent donc que la part des reprises d'emploi dans les sorties pour absence au contrôle ou radiation des non indemnisables a diminué.

En d'autres termes, le raisonnement que l'on appliquait aux demandeurs d'emploi indemnisables – qui attribuait une grande part de la hausse des sorties pour absence au contrôle et radiation à des sorties pour reprise d'emploi – ne peut pas être appliqué aux non indemnisables. **Pour cette catégorie de demandeurs d'emploi, la hausse des taux de sortie pour absence au contrôle et radiation observée depuis mi-2005 ne serait donc attribuable qu'aux modifications de gestion des demandeurs d'emploi par le SPE introduites depuis mi-2005.** C'est l'hypothèse sur laquelle nous nous appuyons dans la suite de l'étude.

En conclusion de cette première partie, **l'impact des mesures récentes de gestion et de suivi prises au sein du SPE sur le dénombrement des demandeurs d'emploi est concentré sur l'ensemble des demandeurs d'emploi non indemnisables, qui représentent environ 36 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2006.** Cette proportion s'est notamment relevée depuis la réforme de l'indemnisation de l'Unedic<sup>11</sup> de 2003, où elle était de 33 % en moyenne sur l'année.

---

<sup>11</sup> En effet, la réforme de l'assurance chômage de 2003, qui a modifié certains des critères d'éligibilité, durci les conditions d'accès et raccourci les durées d'indemnisation, a contribué à faire baisser mécaniquement le nombre de demandeurs d'emploi indemnisables et à accroître, de l'autre côté, celui des demandeurs d'emploi non indemnisables.

## **Partie II. Estimation de l'impact des changements dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des modalités de gestion du SPE sur le dénombrement des demandeurs d'emploi**

Cette section chiffre les effets des modifications de la gestion de la liste et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi intervenues à partir de mi-2005 (modification des dates de relance, mise en place du suivi mensuel personnalisé, mise en place de la CRP, classement plus systématique des demandeurs d'emploi en contrats aidés en catégorie 5...) sur le dénombrement des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, sous un jeu d'hypothèses découlant de la section précédente.

La méthode employée pour le chiffrage est exposée, ainsi que ses résultats, qui sont rapprochés de ceux déjà obtenus et présentés dans le document d'études n°128. Les calculs effectués portent toujours, comme dans la première partie, sur les demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 de l'ANPE.

Les limites de ce chiffrage sont évoquées, et en particulier les effets possibles de la réforme de l'indemnisation de 2003 sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur les listes, qui n'ont pu être pris en compte.

### **1) Méthode de chiffrage**

À partir de juin 2005, diverses mesures de renforcement des services apportés aux demandeurs d'emploi ainsi que des modifications de gestion et de suivi ont été introduites ; celles-ci ont pu affecter mécaniquement les statistiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et changer le comportement des demandeurs d'emploi à l'égard du maintien de leur inscription. Les effets de ces réformes du SPE ont commencé à se faire sentir dès le mois de juin 2005, au moment de la réduction des délais de relance concernant l'actualisation des demandeurs d'emploi. Le chiffrage réalisé ici permet de mesurer l'impact des mesures prises au sein du SPE sur le dénombrement des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE fin 2005 et fin 2006.

### ***1.1. Hypothèses du chiffrage***

Comme l'a montré la première partie, les demandeurs d'emploi indemnisables n'ont été affectés que de manière marginale par les modifications de la gestion du SPE. Les demandeurs d'emploi non indemnisables ont vu par contre leurs taux de sortie pour absence au contrôle et radiation augmenter fortement sans que cette hausse puisse être attribuée à des reprises d'emploi non déclarées. Les hypothèses du chiffrage reposent donc sur ces constats empiriques : alors que la hausse des taux de sortie pour absence au contrôle et radiation des demandeurs d'emploi indemnisables peut être associée à des reprises d'emploi non déclarées, il ne saurait en être de même pour les demandeurs d'emploi non indemnisables. Ainsi, le chiffrage présenté part de la constatation que la hausse des sorties pour absence au contrôle et radiation observée depuis juillet 2005 pour les demandeurs d'emploi non indemnisables ne cache pas de reprises d'emploi non déclarées, mais qu'elle recouvre d'une part les effets mécaniques de certaines modifications dans le suivi des demandeurs d'emploi par le SPE (réduction des délais de relance, mise en place des entretiens mensuels...), d'autre part une modification du comportement des demandeurs d'emploi non indemnisables causée par les évolutions du SPE entrées en vigueur à partir de cette date.

On suppose en outre que ces facteurs n'ont pas d'effet sur les entrées sur les listes de l'ANPE (il est fait l'hypothèse que les effets d'attraction ou de désincitation à l'inscription des modifications de gestion du SPE s'annulent et que l'effet global qui en résulte est neutre).

Une même méthode a été employée pour estimer l'impact de la hausse des sorties pour absence au contrôle et pour radiation sur le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits en catégories 123678 à l'ANPE en fin de mois. Cette méthode commune est présentée, sur les sorties pour absence au contrôle, dans la partie suivante.

### ***1.2. Principes de la méthode***

La méthode de chiffrage reprend celle employée aux chapitres 4 et 6 du document d'études Dares publié à l'été 2007.

Le chiffrage est obtenu en comparant deux situations :

#### Situation observée :

- Des demandeurs d'emploi non indemnisables sortent des listes chaque mois pour absence au contrôle du fait des modifications de suivi par le SPE. Ils ne seraient pas

sortis si ces modifications n'avaient pas eu lieu, en particulier leurs sorties ne couvrent pas de reprises d'emploi non déclarées.

- Certains de ces demandeurs d'emploi sortis des listes pour absence au contrôle se réinscrivent à l'ANPE les mois suivant leur sortie.

#### Situation contrefactuelle :

- Les sorties pour absence au contrôle dues aux modifications de suivi par le SPE n'auraient pas été observées. Cependant, une partie de ces demandeurs d'emploi seraient de toute façon sortis des listes les mois suivant leur sortie des listes pour absence au contrôle.

La situation contrefactuelle choisie est l'année 2004 : c'est l'année la plus récente disponible et pour laquelle aucune modification sensible du SPE ni aucun accident de production particulier (l'épisode des recalculés n'ayant affecté par définition que les demandeurs d'emploi indemnissables) ne sont venus troubler la série des taux de sortie pour absence au contrôle et pour radiation (cf. Graphique 1 et Graphique 2, ainsi que Graphique 12 et Graphique 13 en Annexe 1).

D'autres situations contrefactuelles ont été également testées (années 2002, 2003, moyenne sur 2002-2004). Les résultats obtenus pour ces différentes situations contrefactuelles sont présentés dans la partie II.3.

### *1.3. Mise en œuvre des estimations*

#### • Estimation du surplus de sorties pour absence au contrôle au mois $n$

Le nombre de sorties pour absence au contrôle, pour un mois donné, qui n'auraient pas eu lieu si le SPE n'avait pas été modifié, s'obtient en comparant le taux de sortie pour absence au contrôle  $t_n$  observé au mois  $n$  à celui qui aurait été observé si le SPE n'avait pas été modifié, i.e. le taux de sortie contrefactuel  $\tilde{t}_n$ .

Suivant les hypothèses retenues, seule une part marginale, considérée nulle, des sorties supplémentaires pour absence au contrôle des demandeurs d'emploi non indemnissables observée à partir de juillet 2005 correspond à des reprises d'emploi.

Ainsi, l'effet brut, noté  $E_n$ , mesure le nombre de DEFM de catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 qui aurait dû être observé en plus à la fin du mois  $n$  si la gestion du SPE n'avait pas évolué.

$E_n$  est calculé par la relation :  $E_n = DEFM_{n-1}(t_n - \tilde{t}_n)$ .

• Estimation de l'impact résiduel sur les mois ultérieurs du surplus de sorties pour absence au contrôle du mois n

L'effet brut  $E_n$  est diminué, les mois ultérieurs, par deux facteurs :

- Une partie des demandeurs d'emploi  $E_n$  sortis des listes au mois n seraient sortis de toute façon des listes le mois suivant. Il en résulte que seule une partie des  $E_n$  demandeurs d'emploi non indemnisables sortis des listes au mois n ne serait pas sortie des listes à la fin du mois n+1 si la gestion du SPE n'avait pas été modifiée. Cette partie est estimée par :  $E_n (1 - ts_{n+1})$  où  $ts_{n+1}$  désigne le taux de sortie pour tous motifs en catégories 123678 (cf. Graphique 23).
- Une certaine part de ces demandeurs d'emploi résiduels sortis des listes se réinscrit chaque mois sur les listes de l'ANPE. Cette part est calculée en considérant que les personnes sorties pour absence au contrôle du fait des modifications du SPE ont le même comportement de retour sur les listes de l'ANPE que tous les sortants pour absence au contrôle du même mois. Cette hypothèse est a priori forte, car elle attribue à des demandeurs d'emploi probablement découragés un comportement de réinscription moyen de demandeurs d'emploi, dont une part importante se réinscrit assez vite (cf. Graphique 16 en Annexe 2). Il est probable que les demandeurs d'emploi non indemnisables sortis des listes du fait des modifications du SPE ont un comportement d'inscription différent de celui des autres, et notamment qu'une part non négligeable d'entre eux ne se réinscrit pas : la part d'entre eux qui chaque mois après leur sortie ne s'est pas réinscrite sur les listes est a priori plus importante que pour la moyenne des sortants pour absence au contrôle et radiation. Ainsi, en appliquant à ces demandeurs d'emploi le comportement moyen de réinscription observé chaque mois sur l'ensemble des sortants pour absence au contrôle et radiation, on surestime la part des sortants qui se réinscrivent, et on sous estime la part de sortants qui ne s'est pas réinscrite sur les listes, i.e. l'écart entre les DEFM observées et les DEFM du scénario contrefactuel. En pratique, cette hypothèse a un impact non négligeable : en supposant qu'aucun des demandeurs d'emploi sortis des listes du fait de la modification du SPE ne se réinscrit après sa sortie, l'effet final sur le nombre de DEFM au 31 décembre 2006 est augmenté d'environ 20 000. L'hypothèse posée sur le comportement de réinscription conduit donc à une sous-estimation de l'effet final d'une ampleur probablement non négligeable.



L'effet du mois  $n$  sur le mois  $n+1$  est finalement égal à  $E_n^{n+1} = E_n(1 - ts_{n+1})(1 - th_n^{n+1})$  où  $th_n^{n+1}$  représente la probabilité instantanée de réinscription au cours du mois  $n+1$  d'un demandeur d'emploi sorti au mois  $n$ .

L'effet résiduel du mois  $n$  sur un mois ultérieur  $n+m+1$  se déduit ainsi de l'effet résiduel sur le mois  $n+m$  par la relation :  $E_n^{n+m+1} = E_n^{n+m}(1 - ts_{n+m+1})(1 - th_n^{n+m+1})$ .

## 2) Résultats des estimations

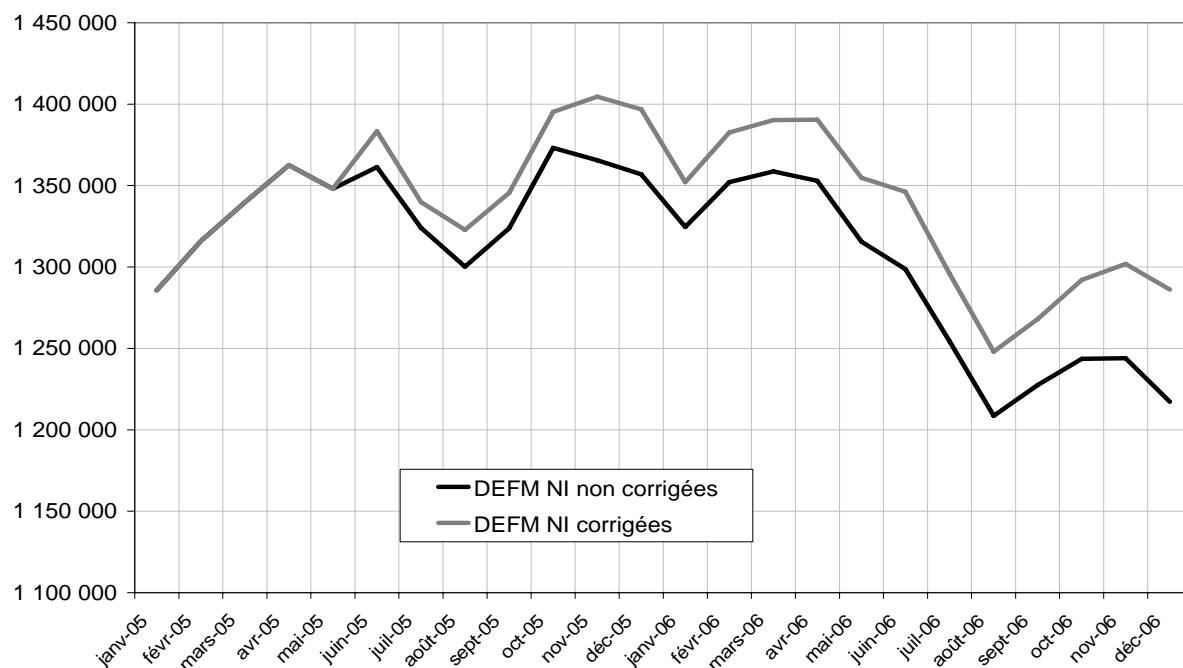
Avec comme situation contrefactuelle les taux de sortie pour absence au contrôle et radiation observés sur 2004, nous obtenons les estimations d'impact suivantes, dont la chronique est résumée dans le Graphique 6 :

- **la hausse observée des taux de sortie pour absence au contrôle des demandeurs d'emploi non indemnisables observée à partir de la mi 2005 a diminué le nombre de DEFM123678 au 31 décembre 2006 d'environ 70 000 DE.** Cet impact était de 40 000 fin 2005 (cf. Graphique 4). Cet effet global recouvre principalement l'effet de deux facteurs, celui de la modification des délais de relance et celui d'autres modifications récentes du SPE (principalement les entretiens mensuels). La réduction des délais de relance dont bénéficient chaque mois les demandeurs d'emploi pour actualiser leur situation s'est traduite par une hausse des sorties pour absence au contrôle. Cet effet s'est surtout fait sentir au second semestre 2005 : il est estimé à -40 000 DEFM 123678 fin 2005 et -15 000 fin 2006<sup>12</sup>. Par différence, on estime l'effet des autres modifications du SPE (dont, principalement, la mise en place des entretiens mensuels), effectifs à partir de janvier 2006, à -55 000 à la fin 2006 (pas d'effet sur 2005).
- **La hausse des taux de sortie pour radiation des demandeurs d'emploi non indemnisables observée a diminué le nombre de DEFM123678 au 31 décembre 2006 d'environ 15 000 demandeurs d'emploi** (cf. Graphique 5). Il n'y a pas d'effet fin 2005, la hausse des sorties pour radiation étant essentiellement liée à la mise en place du suivi mensuel personnalisé qui commence en pratique en janvier 2006.

---

<sup>12</sup> Ces effets ont été estimés avec une méthode analogue à celle employée dans le document d'études n°128 pour mesurer l'impact de la variation des délais de relance sur les DEFM16.

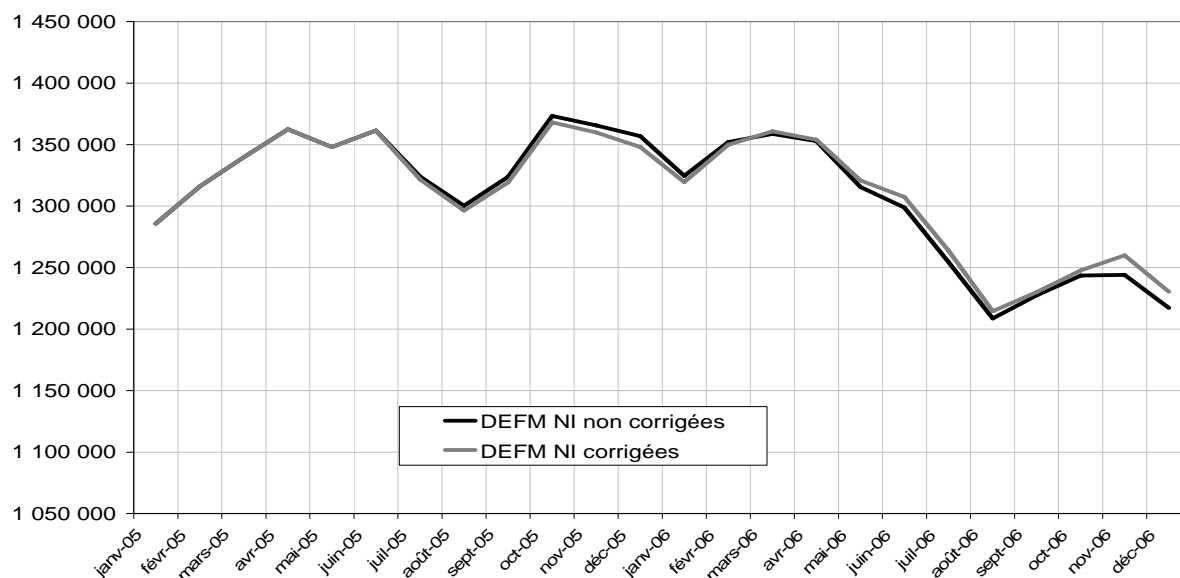
**Graphique 4: Nombre de demandeurs d'emploi non indemnisables en catégories 123678 observé et corrigé de l'impact de la hausse des taux de sortie pour absence au contrôle liée à la modification du SPE (données cvs)**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

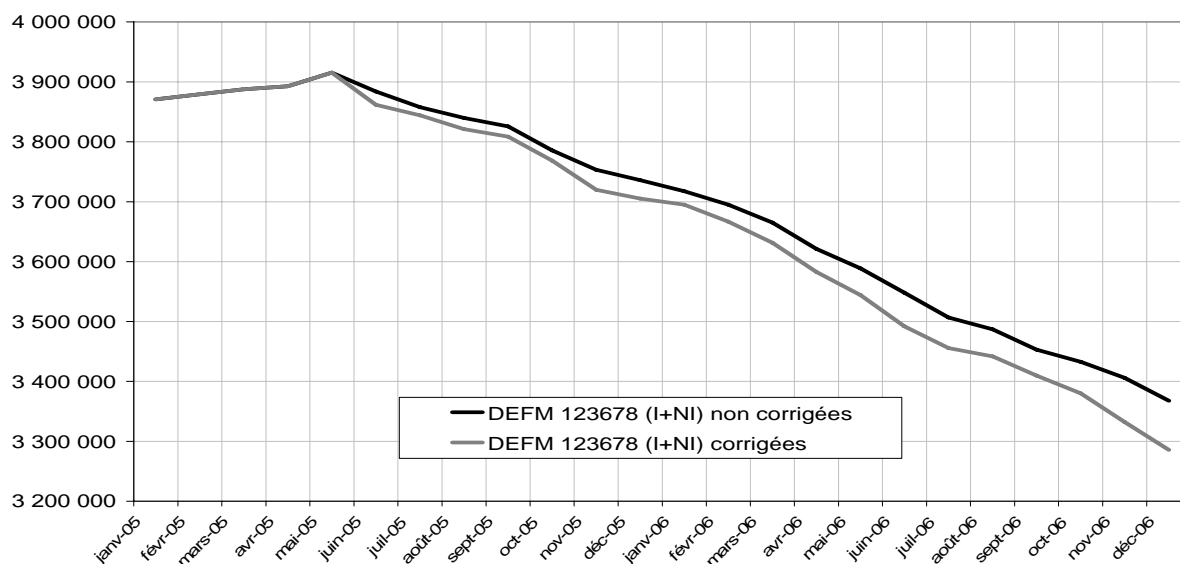
Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 5 : Nombre de demandeurs d'emploi non indemnisables en catégories 123678 observés et corrigés de l'impact de la hausse des sorties pour radiation liée aux modifications du SPE (données cvs)**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 6 : Nombre de demandeurs d'emploi indemnisables et non indemnisables en catégories 123678 observés et corrigés de l'impact de la hausse des sorties pour absence au contrôle et radiation liée aux modifications du SPE (données cvs)**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Les résultats sont sensibles au choix de la situation contrefactuelle. Si l'on s'en tient au seul impact sur les DEFM123678 au 31 décembre 2006, le changement de la situation contrefactuelle amène aux résultats présentés dans le Tableau 2 :

**Tableau 2 : Impacts au 31 décembre 2006 sur les DEFM 123678 suivant le contrefactuel**

Contrefactuel	Impact de la hausse des taux de sortie pour absence au contrôle	Impact de la hausse des taux de sortie pour radiation
2004	70 000	15 000
2003	50 000	20 000
2002	80 000	15 000
Moyenne sur 2002-2004	65 000	15 000
2005	***	20 000

Note de lecture : Avec le contrefactuel 2003 pour les taux de sortie pour absence au contrôle, on aurait observé 50 000 DEFM123678 de plus au 31 décembre 2006

Ces résultats montrent que l'effet mis en évidence est impossible à quantifier avec précision. Il est potentiellement plus faible ou plus élevé que ce que le choix du contrefactuel 2004 peut laisser penser. Les ordres de grandeurs obtenus avec les différents contrefactuels sont cependant comparables et relativement importants.

### 3) Impact sur les DEFM123har

Comme le montre le Graphique 7, la part de demandeurs d'emploi non indemnisables qui sortent chaque mois pour absence au contrôle ou radiation et qui ont déclaré le mois précédant leur sortie une activité réduite est relativement stable depuis la mi 2003 autour de 16 % pour les absences au contrôle et 12 % pour les radiations. On suppose que le surcroît de demandeurs d'emploi sortis des listes à cause des modifications de gestion et de suivi du SPE avait le même comportement de déclaration d'activité réduite.

Sous ces hypothèses, les impacts sur les DEFM123har sont les suivants :

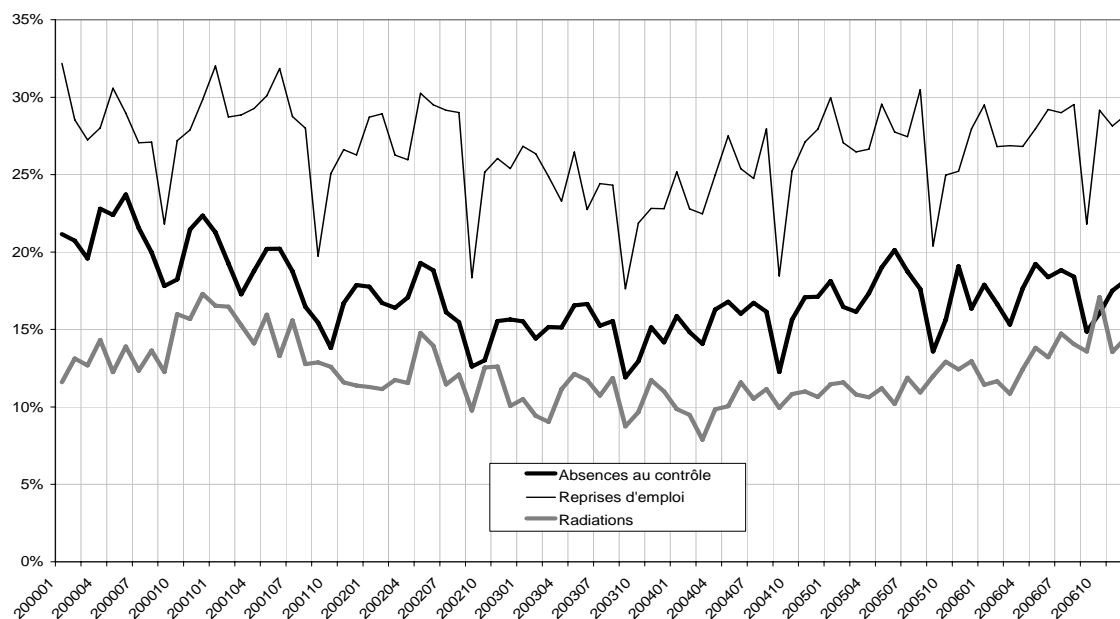
En supposant que les demandeurs d'emploi sortis des listes à cause des modifications de gestion du SPE aient un comportement de déclaration d'activité réduite proche de la moyenne, on estime que 84 % de la baisse estimée des DEFM123678 due à la variation des taux de sortie pour absence au contrôle correspond en fait à une baisse des DEFM123har, car au moment de leur sortie 84 % des

sortants pour absence au contrôle étaient dans cette catégorie. De même, 88 % de l'impact de la hausse des radiations chiffré sur les DEFM123678 se répercute sur les DEFM123har.

Les impacts sur les DEFM123har obtenus sont donc de :

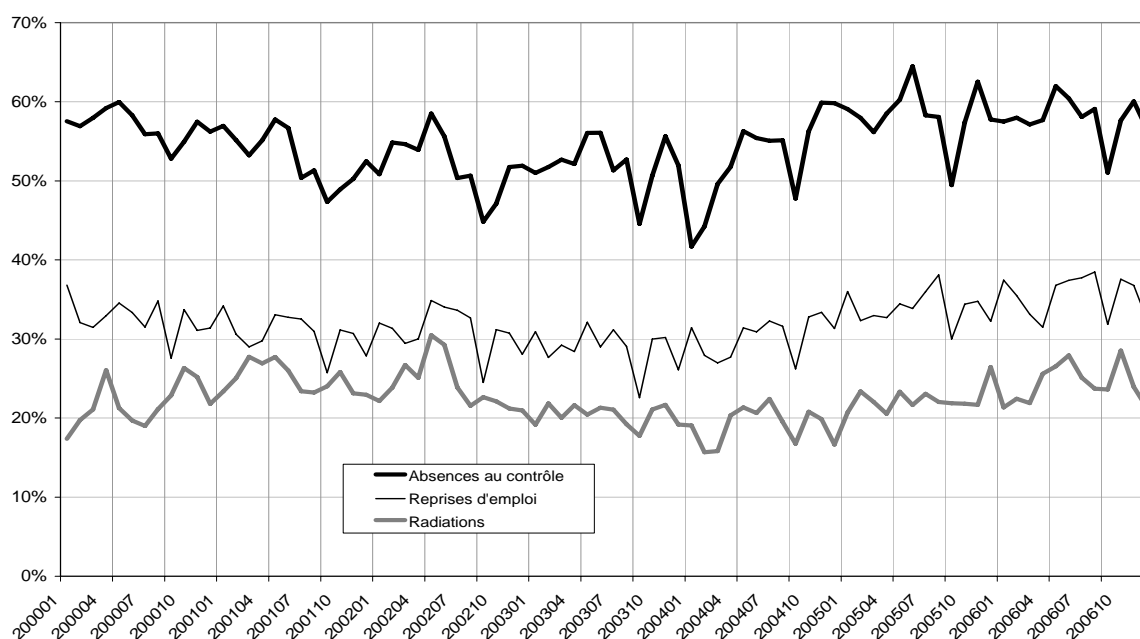
- du fait de la **hausse des sorties pour absence au contrôle, la baisse des DEFM123har aurait été accentuée d'environ -35 000 fin 2005 et -60 000 fin 2006. Ces effets recouvrent un impact de la réduction des dates de relance, d'environ -35 000 DEFM123har fin 2005 et -13 000 DEFM123har fin 2006, et des autres modifications du SPE (principalement les entretiens mensuels) d'environ -46 000 fin 2006.**
- Du fait de la **hausse des sorties pour radiation, la baisse des DEFM123har aurait été accentuée d'environ -15 000 DEFM123har fin 2006.**

**Graphique 7 : Part des demandeurs d'emploi ayant déclaré le mois précédant leur sortie une activité réduite parmi les non indemnisables sortants pour reprise d'emploi, absence au contrôle et radiation**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 8 : Part des demandeurs d'emploi ayant déclaré le mois précédant leur sortie une activité réduite parmi les indemnisables sortants pour reprise d'emploi, absence au contrôle et radiation**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Le document d'études n°128 de la Dares, publié à l'été 2007, avait déjà chiffré les effets de la mise en place de la convention de reclassement personnalisée (CRP) et du classement plus systématique en catégorie 5 des demandeurs d'emploi en contrat aidé ou créateurs d'entreprise, deux mesures susceptibles d'avoir également impacté à la baisse le nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur les listes fin 2005 et fin 2006. En ajoutant les effets de la modification des dates de relance et des autres modifications du SPE (principalement les entretiens mensuels), mis à jour dans cette présente étude, **on en déduit que ces quatre principales modifications de gestion et de suivi des demandeurs d'emploi ont entraîné une baisse du nombre de DEFM123har inscrits à l'ANPE de l'ordre de -50 000 à -70 000 fin 2005, et de -95 000 à -135 000 fin 2006 (Tableau 3 et Tableau 4).**

**Tableau 3 : Impact des différents facteurs de modifications de gestion et de suivi du SPE sur le dénombrement des DEFM123har<sup>13</sup>**

Facteur d'évolution	Impact sur les DEFM123har fin 2005	Impact sur les DEFM123har fin 2006
CRP*	-15 000	-20 000
Classification en catégorie 5*	[-20 000 ; 0]	[-40 000 ; 0]
Effet de la modification du SPE sur les sorties pour radiation administrative	0	-15 000
Effet de la modification du SPE sur les sorties pour absence au contrôle, <i>dont effet des dates de relances</i>	-35 000  -35 000	-60 000  -13 000
Effet de la réforme de l'indemnisation du chômage	Non chiffré	Non chiffré
<b>Effet total chiffré</b>	<b>[-70 000 ; -50 000]</b>	<b>[-135 000 ; -95 000]</b>

\* chiffres tirés du Document d'étude Dares n°128, août 2007

<sup>13</sup> De légères différences apparaissent aussi en comparaison avec les résultats présentés le 30 novembre 2007 à l'occasion de la formation emploi revenu du CNIS, dues à l'actualisation des données utilisées (l'effet global estimé actuellement est plus faible de 15 000 personnes).

**Tableau 4 : Évolutions observées et ajustées des DEFM 123har**

	De fin 2004 à fin 2005	De fin 2005 à fin 2006	De fin 2004 à fin 2006
Évolution observée des DEFM123har	-140 000 (-5,1 %)	-300 000 (-11,5 %)	-440 000 (-15,9 %)
Évolution ajustée des effets chiffrés des DEFM 123har	[-90 000 (-3,3 %) ; -70 000 (-2,5%)]	[-255 000 (-9,7%) ; -235 000 (-8,9%)]	[-345 000 (-12,5%) ; -305 000 (-11%)]

Au final, les statistiques d'inscrits à l'ANPE ont été affectées de manière importante par les modifications du SPE introduites à partir du second semestre 2005. **Les chiffrages présentés permettent de proposer un ordre de grandeur de quelques facteurs d'évolution. En ajustant des effets chiffrés ici, les DEFM123har auraient décréu de -305 000 à -345 000 de fin 2004 à fin 2006.**

D'après l'enquête Emploi de l'Insee, sur la même période (fin 2004 à fin 2006), le nombre de chômeurs au sens du BIT a baissé d'environ -110 000 du 4<sup>ème</sup> trimestre 2004 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006 (-4,7 %). Les chômeurs BIT comptabilisés par l'enquête Emploi recouvrent les personnes sans emploi disponibles pour occuper un emploi et ayant effectué au moins un acte de recherche d'emploi durant la période de référence. Leurs évolutions sont donc par définition *a priori* relativement proches du concept des DEFM123har<sup>14</sup>. Or la mesure du chômage au sens du BIT par l'enquête Emploi de l'Insee n'est pas supposée avoir été affectée par les évolutions récentes de la gestion des demandeurs d'emploi par le SPE. La forte divergence observée entre les évolutions des chômeurs mesurées par cette source entre 2004 et 2006 et celle des DEFM123har (du quatrième trimestre 2004 au quatrième trimestre 2006, les DEFM123har ont baissé de 15,4 %) doit donc être en grande part imputable aux modifications récentes de gestion intervenues au sein du SPE. **Le chiffrage réalisé ici ne permet donc de réconcilier qu'une partie de l'écart entre les deux sources.** En effet, d'autres facteurs d'évolution n'ont pu être chiffrés.

<sup>14</sup> Les évolutions des DEFM123har servaient d'ailleurs, jusqu'en juillet 2006, à estimer mensuellement le taux de chômage au sens du BIT en cours d'année, à partir d'estimations annuelles calées sur les résultats de l'enquête Emploi. Les séries présentant des divergences importantes à partir de 2005, il a été décidé d'arrêter de publier ces taux mensuels à l'automne 2006. Désormais, le chômage au sens du BIT est uniquement estimé à partir de l'enquête Emploi, sur une base trimestrielle.



#### 4) Limites du chiffrage

##### *4.1. Les demandeurs d'emploi non indemnisables : une catégorie hétérogène*

Parmi les demandeurs d'emploi non indemnisables, on peut distinguer ceux qui sont récemment sortis d'une période d'indemnisation en raison de la fin de leurs droits. Ces individus, qui viennent de perdre leur allocation, diffèrent des autres demandeurs d'emploi non indemnisables – ceux qui ont perdu leur allocation depuis un certain temps, mais aussi ceux qui n'ont jamais perçu d'allocation – dans le maintien de leur inscription sur les listes de l'ANPE.

Ces différences de comportement selon le degré d'« éloignement » à l'indemnisation peuvent s'illustrer lorsque l'on compare les deux catégories suivantes de demandeurs d'emploi non indemnisables :

- les demandeurs d'emploi « en fin de droit », c'est-à-dire ceux qui, un mois donné, sont encore inscrits sur les listes de l'ANPE mais ne perçoivent plus d'allocation chômage, et ce depuis moins de trois mois<sup>15</sup> (i.e. la perception de leur dernière allocation remonte à moins de trois mois) ;
- les demandeurs d'emploi qui, un mois donné, sont encore inscrits sur les listes de l'ANPE mais soit ne perçoivent plus d'allocation chômage, et ce **depuis plus de trois mois**, soit **n'ont jamais perçu d'allocation chômage**. Ce sont donc les plus « éloignés » de l'indemnisation.

D'une part, on constate que les taux de sortie pour reprise d'emploi déclarée des premiers sont un peu plus élevés : 3,1 % en moyenne par mois en 2006, contre 2,3 % pour les autres demandeurs d'emploi non indemnisables. Il est en effet possible que les demandeurs d'emploi autour de la fin de leur indemnisation intensifient leurs efforts de recherche d'emploi ou réduisent leurs exigences, et de ce fait augmentent leur probabilité de retrouver un emploi dans les 3 mois qui suivent.

D'autre part, les demandeurs d'emploi qui viennent de perdre leur allocation ont des taux de sortie pour absence au contrôle ou radiation administrative (respectivement 13,1 % et 2,8 % en moyenne par mois en 2006) systématiquement plus élevés que ceux qui l'ont perdue depuis plus de trois mois, ou qui n'ont jamais perçu d'allocation (respectivement 7,0 % et 2,0 % en moyenne par mois en 2006). Pour un certain nombre d'entre eux en effet, le maintien de leur inscription à l'ANPE était fortement

---

<sup>15</sup> Le seuil de trois mois depuis la dernière indemnisation a été choisi de manière à pouvoir disposer, dans notre étude, d'un nombre suffisant de demandeurs d'emploi vérifiant les caractéristiques des « fins de droit ». D'autre part, ce seuil est encore assez court pour considérer que les « fins de droit » restent assez proches de leur dernière période d'indemnisation.

lié à la perception d'une allocation : une fois celle-ci perdue, ils sortent donc relativement vite des listes, ce qui se traduit par absences au contrôle ou des radiations plus fréquentes.

Enfin, si l'on isole les demandeurs d'emploi « en fin de droit » des autres non indemnissables, on constate qu'ils ont été affectés également par les mesures de gestion prises dans le cadre du SPE depuis juillet 2005, avec une augmentation significative de leurs taux de sorties pour absence au contrôle et pour radiation. Étant donné le niveau déjà élevé de ces taux de sortie, comme on vient de le voir, l'impact des mesures récentes de gestion prises au sein du SPE a donc joué de façon importante sur la baisse du nombre de « fins de droit » inscrits fin 2006. La distinction entre ces deux catégories de demandeurs d'emploi non indemnissables aurait donc pu permettre **d'éclairer davantage le chiffrage réalisé**. Cependant le faible effectif des « fins de droit » en jeu ne nous a pas permis de faire une telle différenciation.

#### *4.2. La réforme de l'indemnisation en 2003 a pu également jouer à la baisse sur le nombre d'inscrits à l'ANPE*

À la suite de la réforme de l'indemnisation de 2003 (voir Annexe 3), qui a durci les conditions d'accès aux différentes filières d'indemnisation, les entrées sur les listes ont été plus faibles, conduisant à creuser l'écart, année après année, entre le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE après réforme et celui qui aurait été observé sans réforme (Unedic, 2006).

Cet effet global à la baisse sur le nombre de DEFM s'est accompagné depuis l'automne 2004 (date de premières sorties des nouvelles filières d'indemnisation, plus courtes que les précédentes) d'une forte hausse de la part des demandeurs d'emploi non indemnissables tout comme celle des personnes en « fin de droit » (comme définis ci-dessus) (Graphique 21 et Graphique 22 en Annexe 3). Cet effet de structure a joué en augmentant les sorties des listes de l'ANPE, du fait des taux de sortie plus élevés des personnes non indemnissables (et parmi celles-ci, des demandeurs d'emploi en « fin de droit »).

En l'absence d'un scénario contrefactuel satisfaisant (i.e. la situation qui aurait été observée si la réforme de l'indemnisation de 2003 n'avait pas eu lieu), le chiffrage réalisé ne permet pas de mesurer l'intégralité de la variation des DEFM causée conjointement par la réforme de l'indemnisation de 2003 et les mesures de gestion prises au sein du SPE. Déterminer ce contrefactuel nécessite en effet de formuler des hypothèses très lourdes sur les comportements de maintien sur les listes des demandeurs d'emploi en l'absence de réforme de l'indemnisation, hypothèses auxquelles le résultat final du chiffrage est particulièrement sensible. D'autre part, il n'est pas possible de savoir à partir des données actuellement disponibles si un demandeur d'emploi non indemnissable aujourd'hui aurait en fait pu

satisfaire aux conditions d'éligibilité à l'indemnisation, plus souples, du système existant avant la réforme, et quelles auraient été le cas échéant ses conditions d'indemnisation. Il n'est pas non plus possible d'estimer les entrées sur les listes en l'absence de réforme de l'indemnisation.

Le chiffrage réalisé n'intègre donc pas les effets de la réforme de l'indemnisation en tant que telle. On note cependant qu'il intègre le fait que les hausses de taux de sortie pour absence au contrôle et pour radiation administrative sont appliquées à un nombre de demandeurs d'emploi non indemnifiables plus élevé du fait de la réforme de l'indemnisation.

**Encadré 1 : comparaison des estimations présentées avec celles présentées dans le document d'étude de la Dares n°128**

Le document d'études de la Dares n°128 présentait déjà des éléments de chiffrage pour quatre facteurs ayant affecté l'accompagnement, le suivi des demandeurs d'emploi, et les modalités d'actualisation de l'inscription :

- la mise en place de la CRP à partir de juin 2005 ;
- le classement plus systématique en catégorie 5 des demandeurs d'emploi en contrats aidés et créateurs d'entreprise à partir de juin 2005 ;
- la réduction des délais dont bénéficient chaque mois les demandeurs d'emploi pour actualiser leur situation en juin 2005 ;
- la mise en place du suivi mensuel personnalisé à partir de janvier 2006.

S'agissant de l'impact des délais de relance sur les sorties pour absence au contrôle, les estimations actuelles précisent celles qui ont été réalisées dans le premier document d'étude. Fin 2005, la réduction des délais de relance aurait réduit le nombre de DEFM123har de -35 000 contre une première estimation comprise entre -50 000 et -25 000. Fin 2006 l'impact de la réduction des délais de relance serait d'environ -13 000, contre une fourchette initialement estimée de -25 000 à -10 000.

Dans le document d'étude n°128, l'effet des autres modifications du SPE (principalement les entretiens mensuels) sur les absences au contrôle n'avait pas été chiffré. La distinction entre demandeurs d'emploi indemnisables et non indemnisables a permis de le faire : il serait d'environ -45 000 personnes fin 2006 (pas d'effet fin 2005). S'agissant de l'impact des entretiens mensuels sur les radiations administratives, l'effet avait d'abord été chiffré, dans le document d'étude n°128, dans une fourchette allant de -30 000 à -15 000, il est actuellement évalué à -15 000 fin 2006 (pas d'effet fin 2005). Nous résumons ces différences dans le tableau 5 :

**Tableau 5 : Comparatif des impacts chiffrés avec ceux présentés dans le document d'étude n°128**

Facteur d'évolution	Impacts chiffrés sur les DEFM123har à la fin 2006 document d'étude n°128	Impact sur les DEFM123har fin 2006 avec distinction entre indemnisables et non indemnisables
CRP	-20 000	-20 000
Classification en catégorie 5	[-40 000 ; 0]	[-40 000 ; 0]
Effet de la modification du SPE sur les sorties pour radiation administrative	[-30 000 ; -15 000]	-15 000
Effet de la réduction des délais de relance sur les sorties pour absence au contrôle	[-25 000 ; -10 000]	-13 000
Effet des autres modifications du SPE (principalement les entretiens mensuels) sur les sorties pour absence au contrôle	Non chiffré	-46 000
Effet de la réforme de l'indemnisation du chômage	Non chiffré	Non chiffré
<b>Effet total chiffré</b>	<b>[-115 000 ; -45 000]</b>	<b>[-135 000 ; -95 000]</b>

## **Bibliographie**

Debauche E., Deroyon T., Mikol F., Valdelièvre H (2007), « Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE de la mi 2005 à la fin 2006 », DARES, *Document d'études* n°128, août.

Pla A (2007), « Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi : premiers résultats de l'enquête de 2006 », DREES, *Études et Résultats* n°567, avril.

Unédic (2006), « Le déficit de l'Assurance chômage s'est réduit en 2005 », *Point Statis*, n°24, novembre.

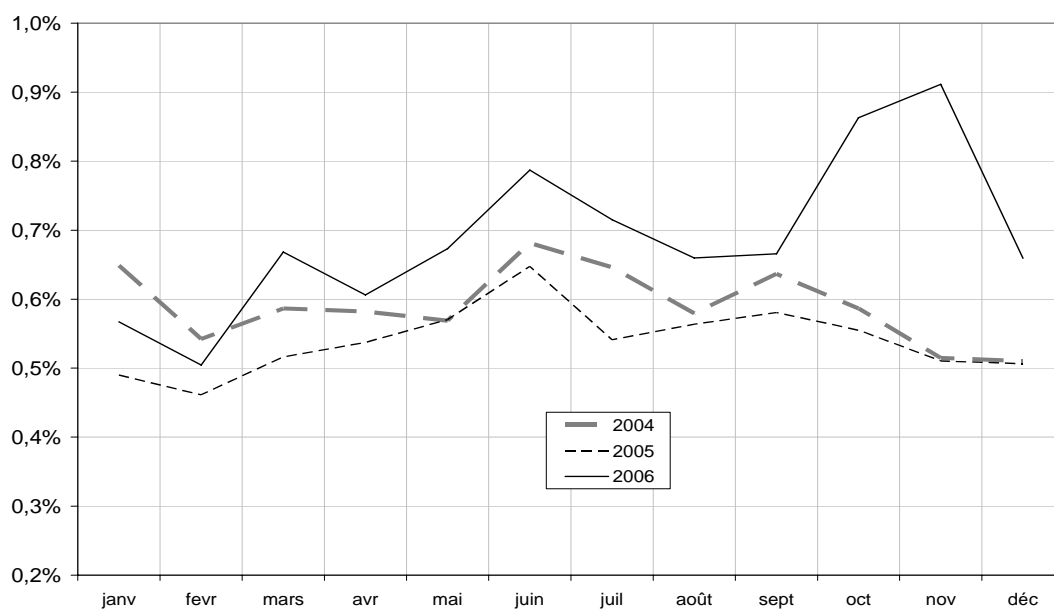
## Annexe 1 : Sorties des listes par motif et par statut vis-à-vis de l'indemnisation, pour les années 2004 à 2006

Graphique 9 : Taux de sortie pour absence au contrôle des indemnissables par année et par mois



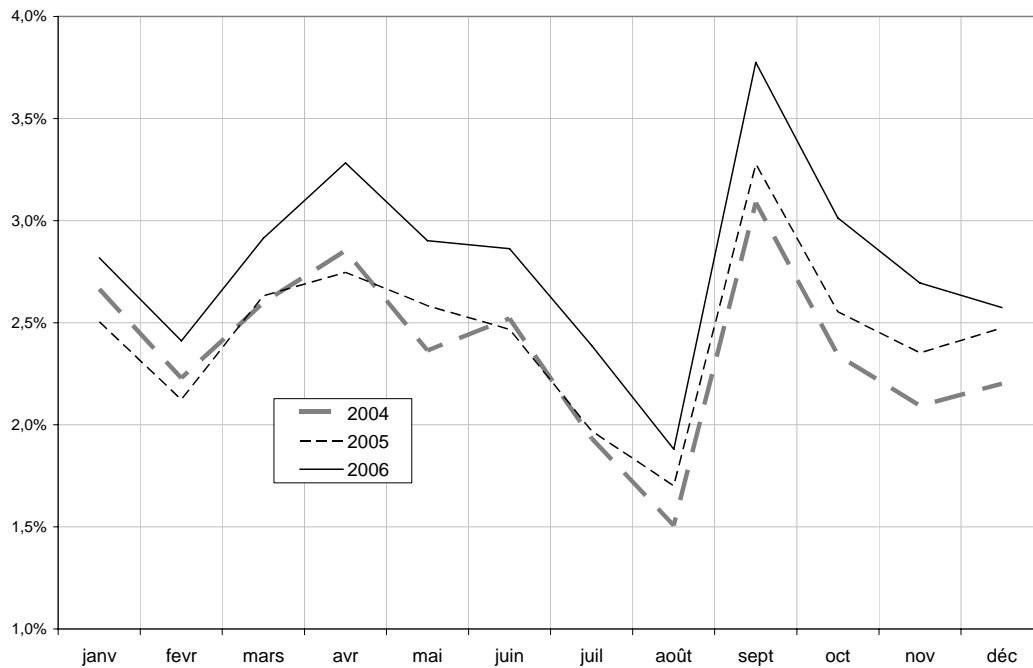
Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi indemnissables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Graphique 10 : Taux de sortie pour radiation des indemnissables par année et par mois



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi indemnissables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 11 : Taux de sortie pour reprise d'emploi déclarée des demandeurs d'emploi indemnisables par année et par mois**



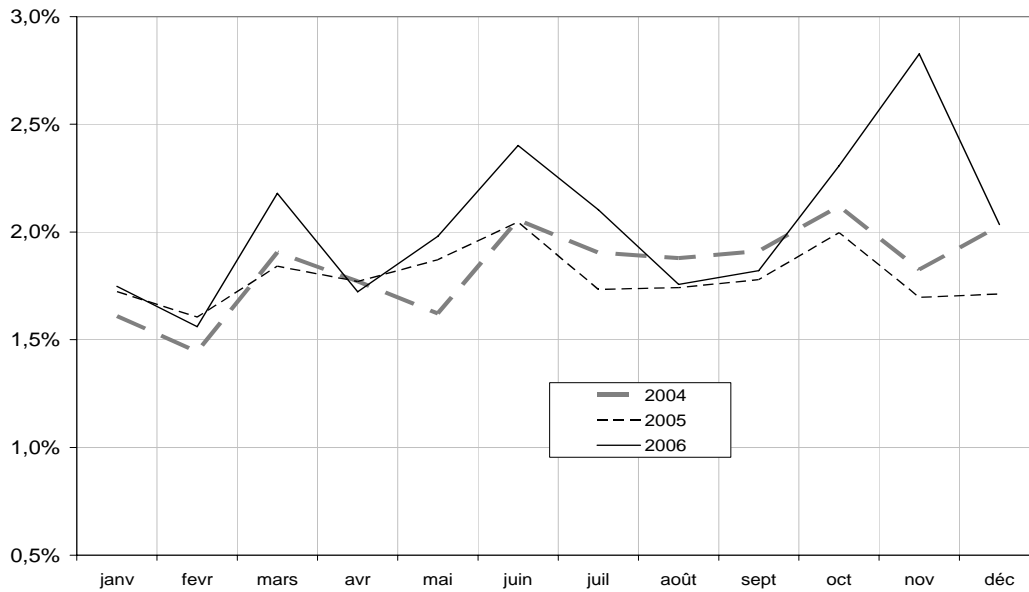
Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 12 : Taux de sortie pour absence au contrôle des demandeurs d'emploi non indemnisables par année et par mois**



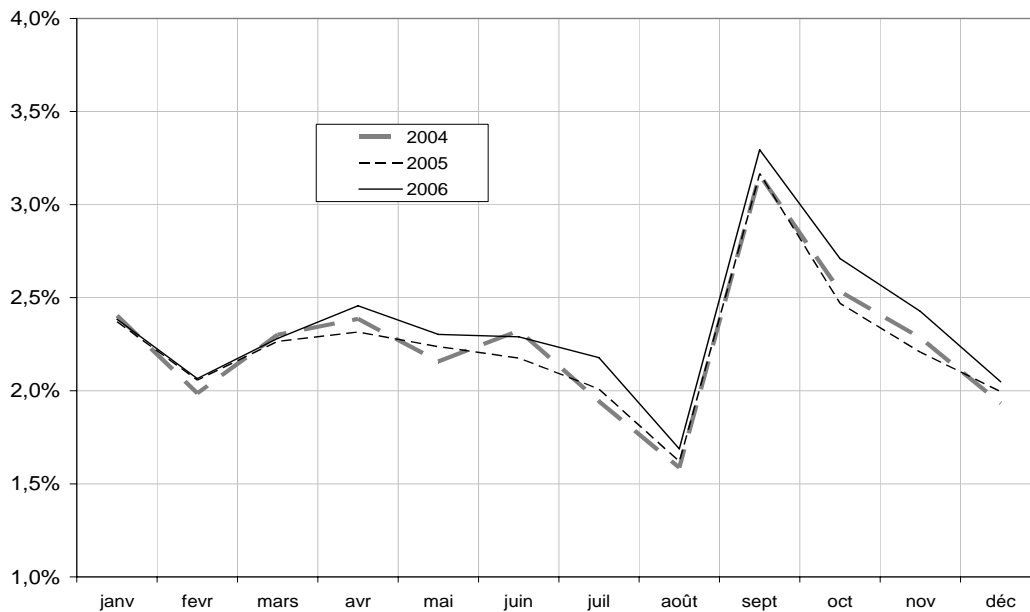
Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 13 : Taux de sortie pour radiation des demandeurs d'emploi non indemnisables par année et par mois**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 14 : Taux de sortie pour reprise d'emploi déclarée des demandeurs d'emploi non indemnisables par année et par mois**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.



## **Annexe 2 : Des comportements de réinscription pour les chômeurs non indemnisables qui diffèrent de ceux des indemnisables**

Une fois les demandeurs d'emploi sortis des listes, avec quelle vitesse se réinscrivent-ils ? Si une grande partie sont sortis pour reprendre un emploi, pour poursuivre leur recherche d'emploi par leurs propres moyens ou parce qu'ils renoncent à rechercher un emploi, et de ce fait demeurent hors des listes sur une très longue période, il reste que près de la moitié s'est déjà réinscrite au bout de neuf mois. La vitesse de réinscription dépend bien entendu du motif de la sortie initiale (absence au contrôle, reprise d'emploi, etc.), mais aussi du caractère indemnisable ou non du demandeur d'emploi.

Les graphiques suivants (de Graphique 15 à Graphique 20) retracent les durées moyennes estimées (ou « fonctions de survie ») hors des listes des cohortes de sortants d'avril 2002 à 2006<sup>16</sup> en fonction des critères d'indemnisation et des motifs de sortie. Ces fonctions de survie associent à une durée  $x$  la proportion d'individus encore hors des listes  $x$  jours après leur sortie.

### **1) Les absents au contrôle et les radiés n'ont pas toujours le même comportement**

On note tout d'abord une réinscription plus rapide des non indemnisables parmi les sortants pour absence au contrôle : à 3 mois ceux-ci sont en moyenne 25 % à s'être réinscrits, contre 16 % pour les indemnisables (cf. Graphique 15 et Graphique 16). À l'inverse, les sortants pour radiation<sup>17</sup> se réinscrivent plus rapidement lorsqu'ils sont indemnisables : 25 % à 3 mois, contre 15 % pour les non indemnisables (cf. Graphique 17 et Graphique 18). Comment expliquer ces écarts entre indemnisables et non indemnisables, différents selon le motif ? On se propose d'avancer quelques explications possibles :

- Les sorties pour absence au contrôle des demandeurs d'emploi indemnisables cachent plus souvent des reprises d'emploi non déclarées que celles des non indemnisables, ce que suggère l'étude de leurs taux de sortie par motifs (cf. Partie I). Une sortie pour reprise d'emploi se traduisant a priori par une durée hors des listes plus longue qu'une sortie accidentelle, la durée moyenne hors des listes pour les demandeurs d'emploi indemnisables après une sortie pour absence au contrôle est plus importante que pour les non indemnisables.

---

<sup>16</sup> Le mois d'avril a été choisi arbitrairement comme référence pour comparer les années entre elles. Le choix d'un autre mois ne modifie pas les résultats présentés dans le texte.

<sup>17</sup> Pour les fonctions de survie hors des listes des sortants pour radiation, on observe un pallier pendant les 2 premiers mois. Ce pallier correspond à la durée de la sanction appliquée à un chômeur radié, celui-ci ne pouvant se réinscrire sur les listes qu'après un délai de 2 mois.

- les radiations administratives, pour les chômeurs indemnisables, sanctionnent souvent une faute relative au droit à l'indemnisation : non déclaration d'une activité réduite par exemple. Les radiations faisant suite à une telle faute sont donc suivies d'une réinscription relativement rapide (du moins après le délai de sanction de 2 mois). Quant aux non indemnisables, les radiations qui les sanctionnent concernent pour la plupart des absences à convocation pour entretien, des non réponses à des offres, etc., qui font davantage référence à un découragement de la part du demandeur d'emploi, entraînant une durée hors des listes souvent plus longue.

Enfin, les taux de survie hors des listes des sortants pour reprise d'emploi déclarée sont très comparables entre les deux types de demandeurs d'emploi : à 3 mois, environ 10 % des sortants se sont réinscrits sur les listes, qu'ils soient indemnisables ou non (cf. Graphique 19 et Graphique 20).

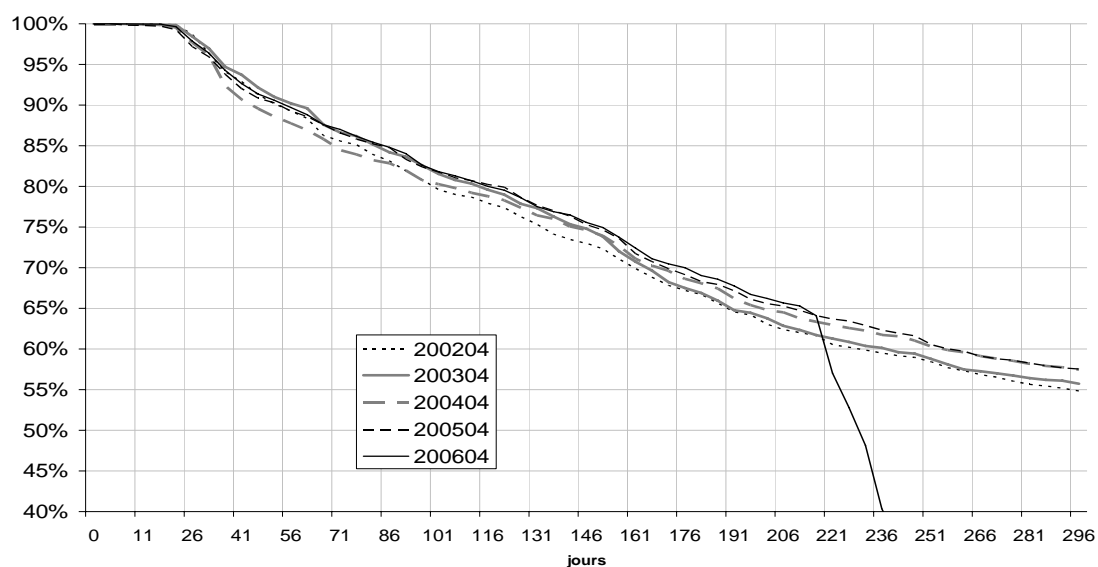
## **2) Des fonctions de survie stables dans le temps**

De l'ensemble de ces graphiques, il ressort que les vitesses de réinscription sur les listes ne se sont pas significativement modifiées au cours du temps. En particulier, les non indemnisables, qui ont été, comme on l'a vu, davantage affectés par les nouvelles mesures prises au sein du SPE que les autres, se réinscrivent finalement à la même vitesse aujourd'hui qu'il y a quelques années, même lorsqu'ils sortent pour absence au contrôle ou radiation administrative<sup>18</sup>. Ainsi, à la suite des sorties supplémentaires liées aux modifications de gestion prises au sein du SPE, il n'a pas été observé de phénomène de réinscriptions plus rapides.

---

<sup>18</sup> Les sorties pour radiation administrative sont toutefois suivies de réinscriptions très rapides sur l'année 2005 (cf. Graphique 18). Ce facteur n'intervient pas dans nos estimations, puisque la hausse des sorties pour radiation, associée à la mise en place du suivi mensuel personnalisé, n'a été prise en compte que sur 2006.

**Graphique 15 : Taux de survie hors des listes des sortants pour absence au contrôle indemnisables (mois d'avril)**

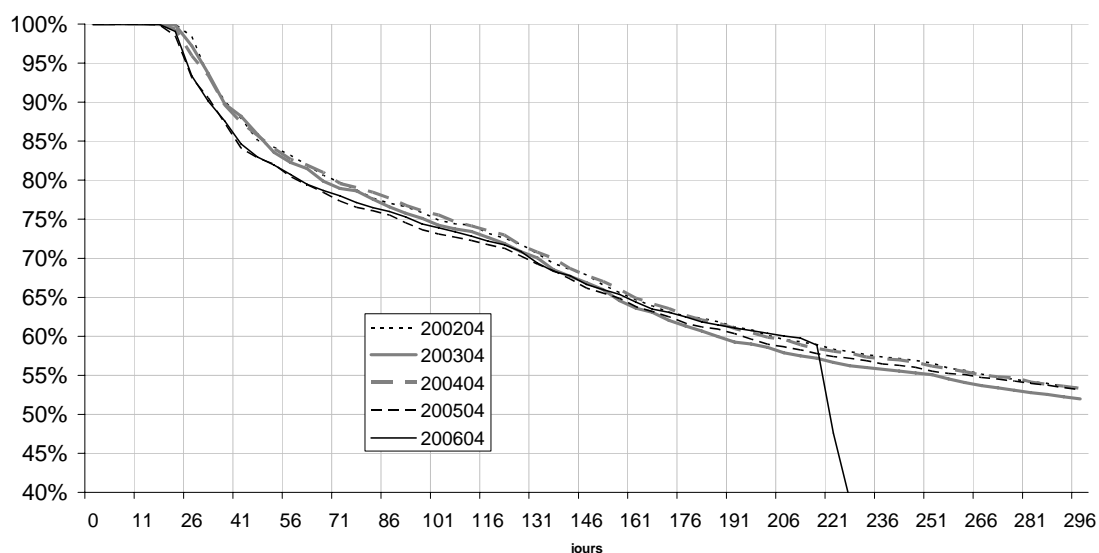


Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Note : La chute de la fonction de survie pour la cohorte d'entrants en avril 2006 est due à un effet de bord.

**Graphique 16 : Taux de survie hors des listes des sortants pour absence au contrôle non indemnisables (mois d'avril)**

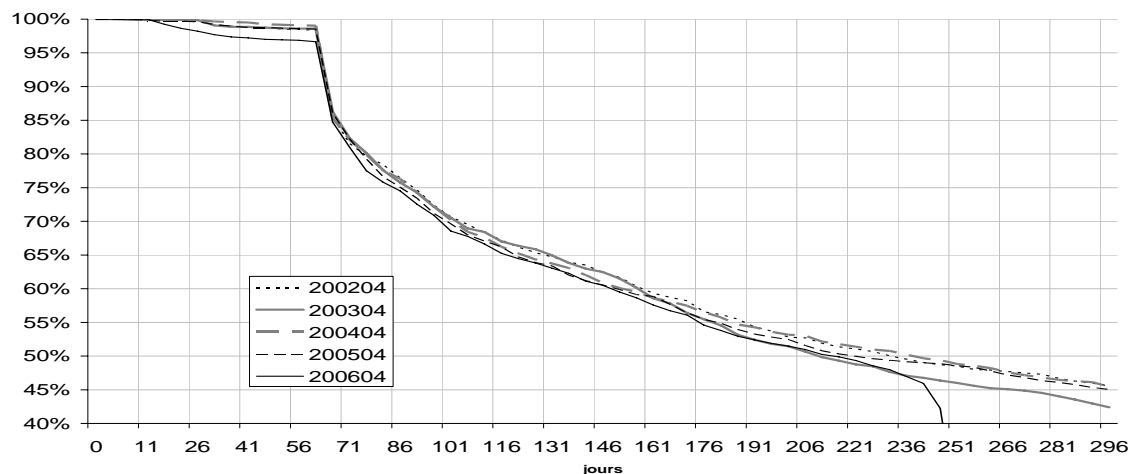


Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Note : La chute de la fonction de survie pour la cohorte d'entrants en avril 2006 est due à un effet de bord.

**Graphique 17 : Taux de survie hors des listes des sortants pour radiation indemnisables (mois d'avril)**

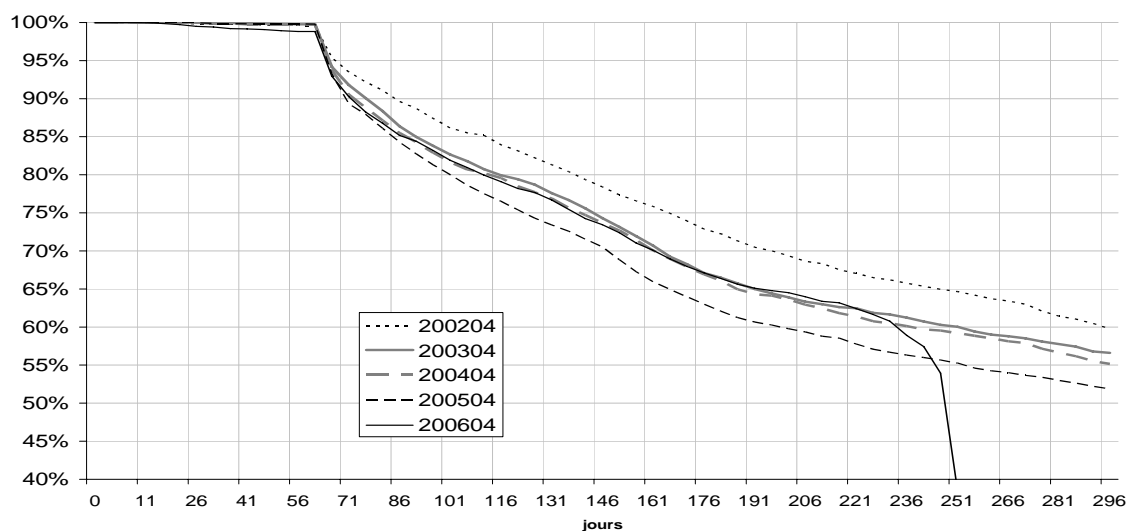


Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Note : La chute de la fonction de survie pour la cohorte d'entrants en avril 2006 est due à un effet de bord.

**Graphique 18 : Taux de survie hors des listes des sortants pour radiation non indemnisables (mois d'avril)**

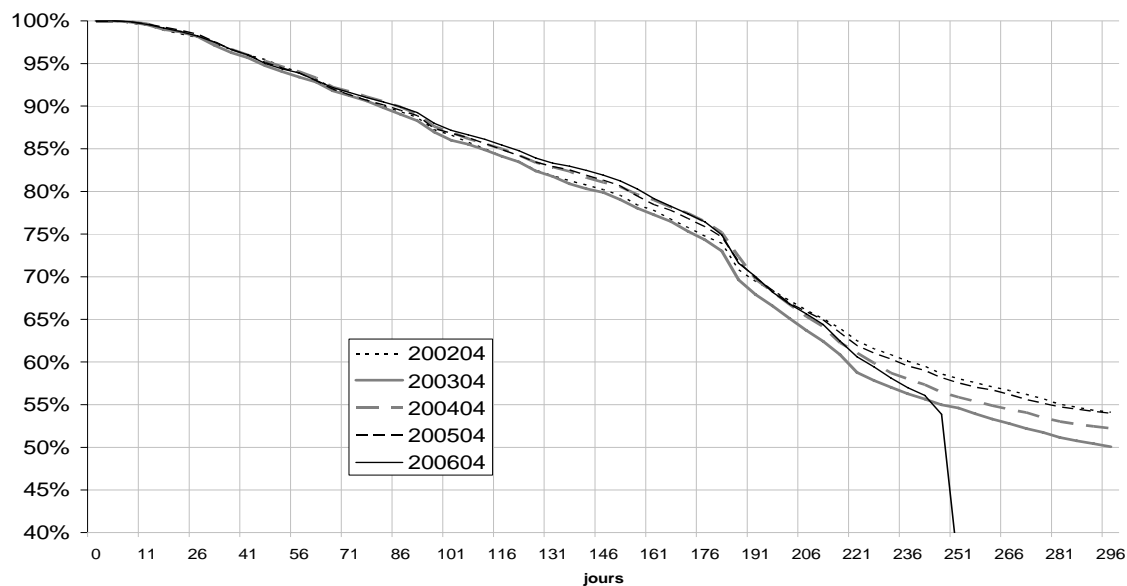


Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi non indemnisables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Note : La chute de la fonction de survie pour la cohorte d'entrants en avril 2006 est due à un effet de bord.

**Graphique 19 : Taux de survie hors des listes des sortants pour reprise d'emploi indemnissables**  
(mois d'avril)

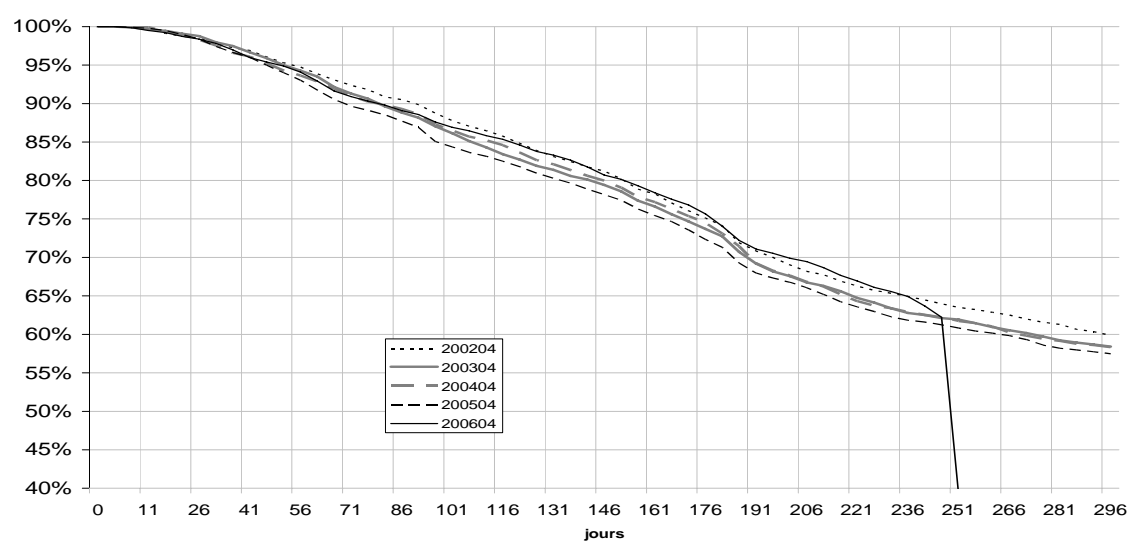


Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi indemnissables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Note : La chute de la fonction de survie pour la cohorte d'entrants en avril 2006 est due à un effet de bord.

**Graphique 20 : Taux de survie hors des listes des sortants pour reprise d'emploi non indemnissables**  
(mois d'avril)



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi non indemnissables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Note : La chute de la fonction de survie pour la cohorte d'entrants en avril 2006 est due à un effet de bord.

### Annexe 3 : La réforme de l'indemnisation de 2003

La réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003 a modifié certaines conditions d'éligibilité, durci les conditions d'accès à l'indemnisation et réduit les durées maximales pendant lesquelles les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de leur allocation chômage (cf. tableau A1).

**Tableau 5 : Conditions d'indemnisation avant et après la réforme de l'assurance chômage de 2003**

Avant Réforme		Après Réforme	
Conditions d'accès	Durée d'indemnisation	Conditions d'accès	Durée d'indemnisation
Avoir travaillé 4 mois au cours des 18 derniers mois (filière 1)	4 mois	Avoir travaillé 6 mois au cours des 22 derniers mois (filière A)	7 mois
Avoir travaillé 6 mois au cours des 12 derniers mois (filière 2)	7 mois		
Avoir travaillé 8 mois au cours des 12 derniers mois (filière 3)	15 mois		
Avoir travaillé 14 mois au cours des 24 derniers mois (filière 5)	30 mois	Avoir travaillé 14 mois au cours des 24 derniers mois (filière B)	23 mois
Avoir travaillé 8 mois au cours des 12 derniers mois et avoir plus de 50 ans (filière 4)	21 mois	Avoir travaillé 27 mois au cours des 36 derniers mois et avoir plus de 50 ans (filière C)	36 mois
Avoir travaillé 14 mois au cours des 24 derniers mois et avoir plus de 50 ans (filière 6)	45 mois		
Avoir travaillé 27 mois au cours des 36 derniers mois et avoir plus de 50 ans (filière 7)	45 mois		
Avoir travaillé 27 mois au cours des 36 derniers mois et avoir plus de 55 ans (filière 8)	60 mois	Avoir travaillé 27 mois au cours des 36 derniers mois, avoir plus de 57 ans et demi et avoir cotisé 100 trimestres au régime d'assurance vieillesse (filière D)	42 mois

Les demandeurs d'emploi justifiant de moins de 6 mois d'activité n'ont donc plus été éligibles à l'assurance chômage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Or la filière 1 de la convention prévalant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003, qui permettait aux personnes ayant travaillé au moins 4 mois au cours des 18 derniers mois d'être indemnisées par l'assurance chômage, comptait en moyenne sur l'année 2002 170 000 allocataires en fin de mois et 34 000 ouvertures ou reprises de droit par mois.

D'autre part, les demandeurs d'emploi éligibles au RAC à partir de janvier 2003 justifiant de moins de 14 mois d'activité voient leur durée d'indemnisation réduite : alors qu'elle pouvait atteindre 15 mois (filière 3), elle est dorénavant limitée à 7 mois. Les allocataires de la filière 3 étaient au nombre de 380 000 en fin de mois et les ouvertures ou reprises de droit concernaient 48 000 par mois en moyenne en 2002.

La filière 5 dite « longue » (14 mois d'activité au cours des 24 derniers mois) est remplacée par une filière où la durée d'indemnisation est réduite de 7 mois : elle passe de 30 à 23 mois. Il y avait en moyenne sur l'année 2002 1 300 000 allocataires en fin de mois dans la filière 5, pour des flux mensuels d'ouverture ou de reprise de droits de 150 000 personnes.

Tous les demandeurs d'emploi qui sont sortis du bénéfice de l'assurance chômage du fait des moindres entrées et de la réduction des durées d'indemnisation n'ont de fait pas été éligibles aux allocations du régime de solidarité. Il faut en effet avoir travaillé au moins 5 ans au cours des 10 dernières années pour être éligible à l'ASS, l'allocation principale du régime de solidarité.

La réforme de l'indemnisation a ainsi affecté les effectifs de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la façon suivante :

- Impact sur les entrées sur la liste de l'ANPE :

Par rapport à une situation où la réforme de l'indemnisation de 2003 n'aurait pas eu lieu, le nombre des entrées sur la liste de l'ANPE a été plus faible. D'une part, du fait du durcissement des conditions d'éligibilité, le nombre des entrées en indemnisation a été réduit. D'autre part, ceux des demandeurs d'emploi qui n'étaient plus éligibles à l'indemnisation après la réforme alors qu'ils l'auraient été avant la réforme ont été moins incités à s'inscrire en tant que demandeur d'emploi à l'ANPE. Au total, il y a donc bien avec une déperdition de nouveaux inscrits à l'ANPE suite à la réforme.

- Impact sur les passages entre l'indemnisation et la non indemnisation :

Par rapport à une situation sans réforme de l'indemnisation, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisables devenant non indemnisables a été plus élevé en raison du raccourcissement des durées

d'indemnisation<sup>19</sup>. Les sorties de l'indemnisation pour fin de droits<sup>20</sup> ont été notamment marquées par une hausse relativement faible à partir de juillet 2003 puis d'une forte hausse fin 2004 (dates auxquelles les droits des entrants de janvier 2003 sur respectivement la filière A durant 7 mois et la filière B durant 23 mois ont été intégralement consommés), et se sont maintenues après cette dernière date à un niveau élevé (Graphique 21). En stock, la part des fins de droit parmi les demandeurs d'emploi non indemnissables est restée également élevée après la fin 2004 (cf. Graphique 22).

- Impact sur les sorties des listes de l'ANPE :

En raison des évolutions précédentes, au fur et à mesure que les effets de la réforme se sont fait sentir, la part des demandeurs d'emploi indemnissables a diminué au profit de celle des non indemnissables. Comme le taux de sortie des demandeurs d'emploi indemnissables est inférieur à celui des demandeurs d'emploi non indemnissables, cette déformation de structure a entraîné une hausse du taux de sortie global. Par rapport à une situation sans réforme, les sorties ont donc été plus élevées<sup>21</sup>.

Les effets de la réforme, relatifs au volet des sorties de l'indemnisation accélérées et accrues, n'ont commencé à se faire sentir qu'au-delà de la durée maximum des droits. Les effets de la filière A sont apparus au second semestre de 2003, ceux de la filière B au tournant de 2004 et 2005.

---

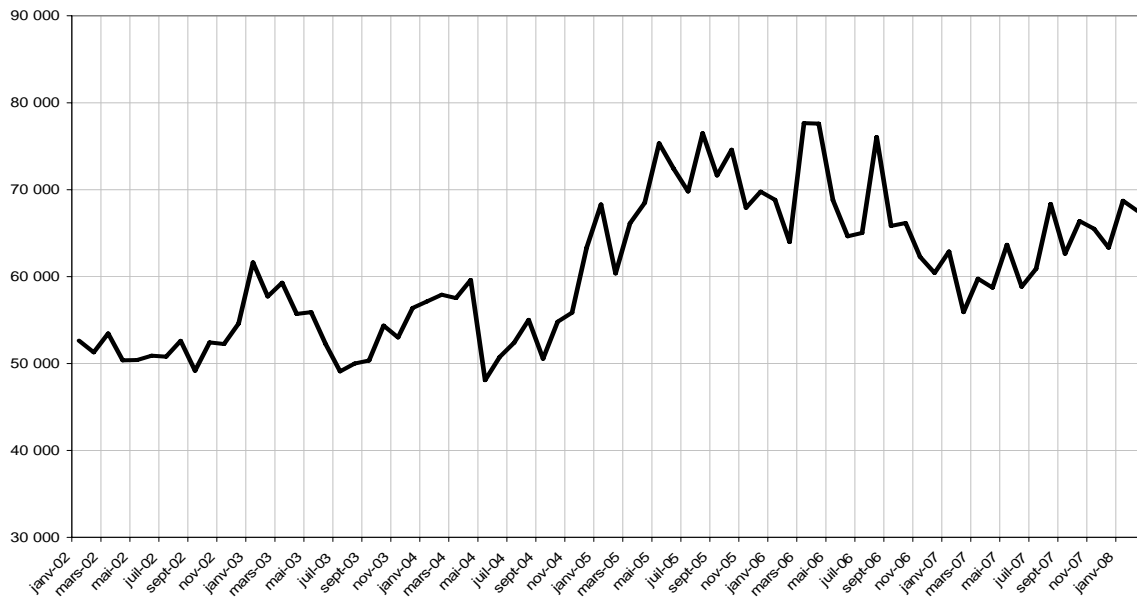
<sup>19</sup> cf. le *Point Statis* n°24 de l'Unedic, Novembre 2006

<sup>20</sup> Les demandeurs d'emploi « en fin de droit » font référence à la définition de la partie II.3.2 : les « fins de droit » correspondent aux demandeurs d'emploi qui, un mois donné, sont encore inscrits sur les listes de l'ANPE mais ne perçoivent plus d'allocation chômage, et ce depuis moins de trois mois (i.e. la perception de leur dernière allocation remonte à moins de trois mois).

<sup>21</sup> Les sorties dépendent du taux de sortie et du niveau du stock initial. Dans un premier temps, l'effet de la différence de taux l'emporte sur l'écart de niveau du stock initial. Dans un second temps, les sorties deviennent inférieures à ce qu'elles auraient été en l'absence de réforme. De ce fait, l'écart entre les niveaux de DEFM a progressivement tendance à ne plus augmenter, voire à se réduire. Mais le niveau des DEFM après réforme de l'indemnisation reste plus faible que s'il n'y avait pas eu de réforme.



**Graphique 21 : Nombre de sorties de l'indemnisation pour fin de droit par mois**

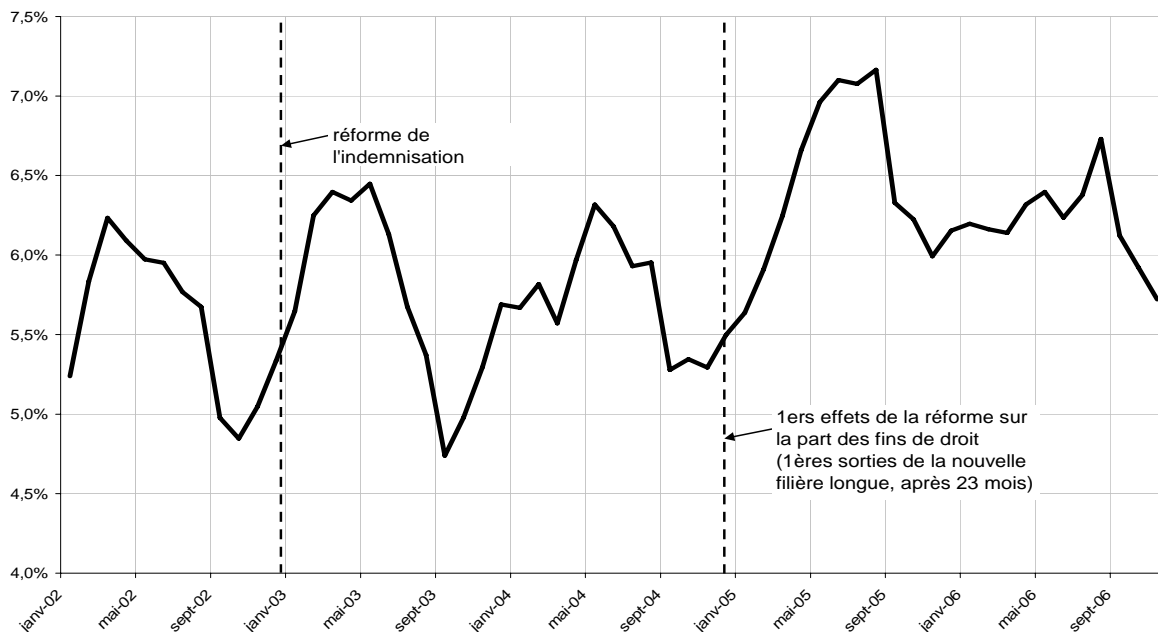


Source : Données Unedic (Statistique mensuelle de paiement) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi indemnissables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

Note : le point de janvier 2003 est, dans la série brute, très élevé (de l'ordre de 300 000 sorties pour fin de droit), du fait de l'épisode des recalculés. Il a été ici retraité (la valeur de janvier 2003 a été remplacée par la moyenne de décembre 2002 et février 2003).

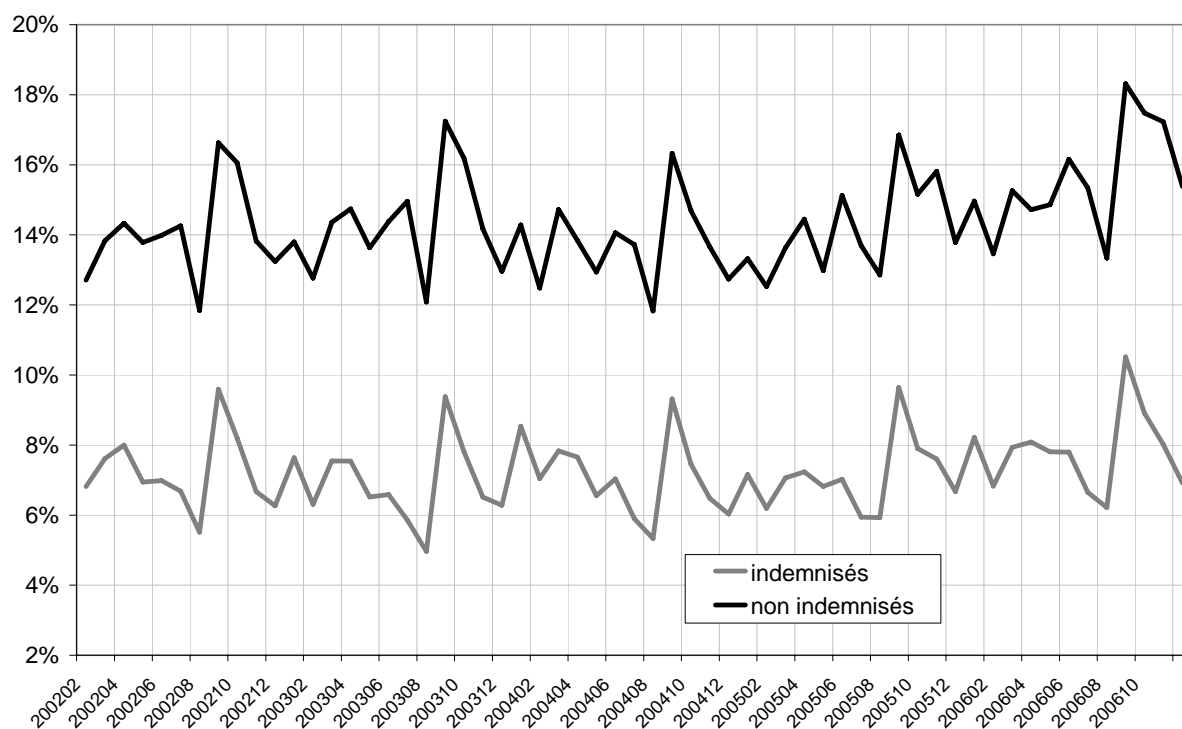
**Graphique 22 : Part des demandeurs d'emploi « en fin de droit » parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi non indemnissables**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares

Champ : Demandeurs d'emploi indemnissables inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

**Graphique 23 : Taux de sortie pour tous motifs des demandeurs d'emploi indemnisables et non indemnisables**



Source : Données ANPE-Unedic (Segment D3 apparié à l'échantillon au 1/10<sup>ème</sup> du FHS arrêté au 31 décembre 2006) – Calculs Dares  
 Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégories 1,2,3,6,7,8.

- N° 1 *La négociation salariale de branche entre 1985 et 1993*, par Olivier BARRAT (DARES), septembre 1994.
- N° 2 *Créations et suppressions d'emplois en France. Une étude sur la période 1984-1992*, par S. LAGARDE (INSEE), E. MAURIN (DARES), C. TORELLI (INSEE), octobre 1994.
- N° 3 *L'impact du coût sur la substitution capital-travail*, par Ferhat MIHOUBI (DARES), novembre 1994.
- N° 4 *Éducation, expérience et salaire. Tendances et évolutions de long terme*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), novembre 1994.
- N° 5 *Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP 1970, 1977, 1985 et 1993*, par D. GOUX (INSEE) et Eric MAURIN (DARES), décembre 1994.
- N° 6 *Perception et vécu des professions en relation avec la clientèle*, par Sabine GUYOT et Valérie PEZET (Institut pour l'amélioration des conditions de travail), déc. 1994.
- N° 7 *Collectifs, conflits et coopération dans l'entreprise*, par Thomas COUTROT (DARES), février 1995.
- N° 8 *Comparaison entre les établissements des PME des grandes entreprises à partir de l'enquête RÉPONSE*, par Anna MALAN (DARES) et Patrick ZOUARY (ISMA), septembre 1996.
- N° 9 *Le passage à une assiette valeur ajoutée pour les cotisations sociales : une approche sur données d'entreprises*, par Gilbert CETTE et Élisabeth KREMP (Banque de France), novembre 1996.
- N° 10 *Les rythmes de travail*, par Michel CÉZARD et Lydie VINK (DARES), décembre 1996.
- N° 11 *Le programme d'entretien auprès des 900 000 chômeurs de longue durée - Bilan d'évaluation*, par Marie RUAULT et René-Paul ARLANDIS (DARES), mars 1997.
- N° 12 *Créations et suppressions d'emplois et flux de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus*, par Marianne CHAMBAIN et Ferhat MIHOUBI (DARES), avril 1997.
- N° 13 *Quel est l'impact du commerce extérieur sur la productivité et l'emploi ? Une analyse comparée des cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis*, par Olivier CORTES et Sébastien JEAN (CEPII), mai 1997.
- N° 14 *Bilan statistique de la formation professionnelle en 1995-1996* - DARES, mai 1997.
- N° 15 *Les bas salaires en France 1983-1997*, par Pierre CONCIALDI (IRES) et Sophie PONTHEUX (DARES), octobre 1997.
- N° 16 *Les jeunes en difficulté à travers le réseau des missions locales et des PAIO entre 1994 et 1996 - Résultats du panel TERSUD de 1997*, DARES et DIJ, janvier 1998.
- N° 17 *L'impact macro-économique d'une politique de RTT : l'approche par les modèles macro-économiques*, DARES (Mission analyse économique), SEMEF-BDF, OFCE, janvier 1998.
- N° 18 *L'opinion des Français face au chômage dans les années 80-90*, par Jacques CAPDEVIELLE et Arlette FAUGERES (CEVIPOF), janv. 1998.
- N° 19 *Intéressement et salaires : Complémentarité ou substitution ?* par Sylvie MABILE, DARES, mars 1998.
- N° 20 *L'impact économique de l'immigration sur les pays et régions d'accueil : modèles et méthodes d'analyse*, par Hubert JAYET, Université des sciences et technologies de Lille I, avril 1998.
- N° 21 *Analyse structurelle des processus de création et de suppression d'emplois*, par Frédéric KARAMÉ et Ferhat MIHOUBI, DARES, juin 1998.
- N° 22 *Quelles place pour les femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre 1992 et 1996 ?*, par Franck PIOT, DARES, août 1998.
- N° 23 *Deux années d'application du dispositif d'incitation à la réduction collective du temps de travail*, par Lionel DOISNEAU, DARES, sept. 1998.
- N° 24 *Le programme « Nouveaux services-Emplois jeunes », d'octobre 1997 à octobre 1998*, par Françoise BOUYGARD, Marie-Christine COMBES, Didier GÉLOT, Carole KISSOUN, DARES, novembre 1998.
- N° 25 *Une croissance plus riche en emplois depuis le début de la décennie ? Une analyse en comparaison internationale*, par Sandrine DUCHÊNE et Alain JACQUOT, DARES et INSEE, mars 1999.
- N° 26 *Stratégies concurrentielles et comportements d'emploi dans les PME - Un état de la littérature*, par Philippe TROUVÉ, avril 1999.
- N° 27 *Effets sur les trajectoires des chômeurs d'un passage dans deux dispositifs de politique d'emploi (CES-SIFE), Rapport final pour la convention du 15/06/98 (n° 98020) passée entre le Gréquam et la Dares*, Christelle BARAILLER, mai 1999.
- N° 28 *Les inégalités salariales entre hommes et femmes dans les années 90*, par Dominique MEURS et Sophie PONTHEUX, ERMES- Paris II et DARES, juin 1999.
- N° 29 *Les allocataires du RMI et l'emploi*, par Dominique ARNOUT (Rapport de stage), juin 1999.
- N° 30 *Les stratégies des entreprises face à la réduction du temps de travail*, par Anne-Lise AUCOUTURIER, Thomas COUTROT (DARES) et Étienne DEBAUCHE (Université Paris X-Nanterre), septembre 1999.
- N° 31 *Le mandatement dans le cadre de la loi du 13 juin 1998*, par Christian DUFOUR, Adelheid HEGE, Catherine VINCENT et Mouna VIPREY (IRES), octobre 1999.
- N° 32 *L'effort financier des collectivités locales dans la lutte contre le chômage et pour l'aide à l'emploi*, par Jacques ABEN, Paul ALLIES, Mohammad-Saïd DARVICHE, Mohammed DJOULDEM, Muriel FROEHLICH, Luis DE LA TORRE, octobre 1999.
- N° 33 *La dynamique asymétrique des flux de création et de suppression d'emplois : une analyse pour la France et les États-Unis*, par Frédéric KARAMÉ (DARES), nov. 1999.
- N° 34 *Évaluation d'une mesure de politique pour l'emploi : la convention de conversion*, par Marc WEIBEL (rapport de stage), janvier 2000.
- N° 35 *Premières évaluations quantitatives des réductions collectives du temps de travail*, par Murielle FIOLE, Vladimir PASSERON et Muriel ROGER, janvier 2000.
- N° 36 *La durée annuelle et l'aménagement du temps de travail en 1994*, par Annie DELORT et Valérie LE CORRE, février 2000.
- N° 37 *Analyse des premiers accords conventionnés de passage à 35 heures - Étude monographique de 12 accords*, par Pierre BOISARD et Jérôme PELISSE, février 2000.
- N° 38 *Syndrome, miracle, modèle polder et autres spécificités néerlandaises : quels enseignements pour l'emploi en France ?*, par Sébastien JEAN (CEPII), août 2000.
- N° 39 *La mise en œuvre de la formation dans les contrats de qualification - Rapport final*, par Marie-Christine COMBES (GPI-MIS), octobre 2000.
- N° 40 *L'impact du développement des services sur les formes du travail et de l'emploi - Rapport final pour la Dares* -, par Christian du TERTRE et Pascal UGHETTO (IRIS-Université Paris-IX-Dauphine), novembre 2000.
- N° 41 *Le suivi du plan social par l'employeur au service de l'amélioration du processus décisionnel : l'apport de trois études de cas*, par Christophe CORNOLT, Yves MOULIN et Géraldine SCHMIDT (Université Nancy II), février 2001.
- N° 42 *L'impact des marchés financiers sur la gestion des ressources humaines : une enquête exportatrice auprès des grandes entreprises françaises*, par Sabine MONTAGNE et Catherine SAUVIAT (IRES), mars 2001.
- N° 43 *L'impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage (Convention d'étude Dares-Ires)*, par Hervé HUYGHUES DESPOINTES, Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZIRER, mars 2001.
- N° 44 *L'adaptation des marchés du travail à l'évolution des systèmes de retraite*, par Antoine BOMMIER, Thierry MAGNAC et Muriel ROGER, avril 2001.
- N° 45 *Étude de la démographie des organismes de formation continue*, par Isabelle BAUDEQUIN, Annie CHANUT, Alexandre MELIVA (DARES et CEREQ), juin 2001.
- N° 46 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite. Une approche par métiers*, par Agnès TOPIOL (DARES), juillet 2001.
- N° 47 *Prospective des métiers à l'horizon 2010 : une approche par familles d'activité professionnelles*, par Agnès TOPIOL (DARES), juin 2001.
- N° 48 *L'évolution des sorties d'emploi vers la retraite et la préretraite*, juillet 2001.
- N° 49 *L'information statistique sur la participation des entreprises à la formation continue : état des lieux et évolutions possibles*, août 2001.
- N° 50 *Base de données des comptes sociaux des entreprises commerciales (fichiers DIANE). Panel DIANE/UNEDIC, période 1991-1999*, par Anne SAINT-MARTIN (DARES), janvier 2002.
- N° 51 *Dynamique des métiers et usage de l'informatique : une approche descriptive*, par Thomas COUTROT (DARES) et Jennifer SIROTEAU, février 2002.
- N° 52 *Licenciements et marchés financiers : les illégitimités de la convention financière*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 53 *Mécanisme du plan de licenciement : déconstruction d'argumentaires économiques de projets de licenciements*, par Tristan BOYER (FORUM), avril 2002.
- N° 54 *À la recherche du temps gagné : des salariés face aux 35 heures*, par Jérôme PELISSE (CEE), mai 2002.
- N° 55 *La réduction du temps de travail en Lorraine : enjeux, négociations et pratiques des entreprises*, par Lionel JACQUOT (LASTES) et Nora SETTI (GREE), avril 2002.
- N° 56 *Principaux résultats de l'enquête RTT et modes de vie*, par Marc-Antoine ESTRADE et Dominique MEDA (DARES), mai 2002.
- N° 57 *Enquête passages : projets, attitudes, stratégies et accords liés à la généralisation des 35 heures - Guide méthodologique et analyse préliminaires*, par Mathieu BUNEL, juillet 2002.
- N° 58 *Cohésion sociale, emploi et compétitivité : éléments pour un débat*, par Rachel BEAUJOLIN-BELLET, Marc-Antoine ESTRADE, Jean-Yves KERBOUC'H, Tristan KLEIN, Frédéric LERAI, Dominique MEDA, Anne SAINT-MARTIN, Frédéric TRIMOUILLE (DARES), août 2002.
- N° 59 *La politique de l'emploi au prisme des territoires*, par Thierry BERTHET, Philippe CUNTIGH (CERVL-CEREQ) et Christophe GUITTON (DARES), septembre 2002.
- N° 60 *Comparaison internationales de durée et de productivité*, par Odile CHAGNY et Mireille BRUYERE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), sept. 2002.
- N° 61 *L'effet des 35 heures sur la durée du travail des salariés à temps partiel*, par Aline OLIVEIRA (ENSAE) et Valérie ULRICH (DARES), sept. 2002.
- N° 62 *Les effets du dispositif d'intéressement sur l'insertion au marché du travail des bénéficiaires de l'allocation chômage*, par Nadia ALIBAY et Arnaud LEFRANC (Université de Cergy-Pontoise), octobre 2002.
- N° 63 *Normes d'emploi et marché du travail dans les métiers liés aux technologies de l'information*, par Yannick FONDEUR et Catherine SAUVIAT (DARES), nov. 2002.
- N° 64 *Enquête « RÉPONSE » 1998 - Questionnaire « Représentants du personnel » - De la participation au conflit*, par Daniel FURJOT (DARES), déc. 2002.
- N° 65 *Développement et dialogue social - Les TPE face aux 35 heures*, par Pascal CHARPENTIER (CNAM) et Benoît LEPLEY (GIP-MIS), janvier 2003.
- N° 66 *La mobilité professionnelle et salariale des salariés âgés analysée à travers les DADS*, par Frédéric LAINÉ, mars 2003.
- N° 67 *Un indicateur régional d'évolution mensuelle d'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus*, par Magda TOMASINI, avril 2003.
- N° 68 *La réorganisation du travail et son impact sur les performances des entreprises industrielles : une analyse sur données françaises 1995-1999*, par Véronique JANOD et Anne Saint-Martin, avril 2003.
- N° 69 *Discrimination et emploi : revue de la littérature*, par Hélène GARNER-MOYER, mai 2003.
- N° 70 *Impact du traitement des activités occasionnelles sur les dynamiques d'emploi et de chômage - 2ème partie Espagne - Italie*, par Florence LEFRESNE (IRES) et Carole TUCHSZIRER (IRES), mai 2003.
- N° 71 *Souplesse et sécurité de l'emploi : Orientations d'études et de recherches à moyen terme*, coordination par Carole Yerochewski, juin 2003.
- N° 72 *Séries de données sur les mouvements de main-d'oeuvre 1996-2001*, par Lucile Richet-Mastain, juillet 2003.
- N° 73 *35 heures et mise en oeuvre des dispositifs de modulation/annualisation dans les enquêtes REPONSE et PASSAGES*, par Matthieu Bunel, août 2003
- N° 74 *Le licenciement pour motif personnel : une catégorie juridique aux contours flous et difficiles à cerner par les statistiques administratives*, par Maria-Teresa Pignoni et Patrick Zouary (Si2S), octobre 2003
- N° 75 *Plan national d'action pour l'emploi 2003. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail et Norbert Holcblat, octobre 2003.
- N° 76 *Les estimations mensuelles d'emploi salarié dans le secteur concurrentiel*, par Raphaël Cancé, octobre 2003.

- N° 77 *Les déterminants du jugement des salariés sur la RTT*, par Gilbert CETTE (CEDERS), Nicolas DROMEL (GREQAM) et Dominique Méda (DARES), novembre 2003.
- N° 78 *Trajectoires passées par un emploi à bas salaire. Une étude à partir du panel européen des ménages*, par Bertrand LHOMMEAU (DARES), novembre 2003.
- N° 79 *Evaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail*, par Delphine BROCHARD (MATISSE-CNRS), novembre 2003.
- N° 80 *Les disparités de rémunération entre hommes et femmes : la situation de quatre branches professionnelles*, par Fathi FAKHFAKH (Université Paris II - ERMES), Séverine LEMIERE (Université du Littoral - MATISSE), Marie-Pierre MERLATEAU (Université Paris II - ERMES) et Dominique MEURS (Université Paris II - ERMES), janvier 2004.
- N° 81 *Arbitrage entre flexibilité interne et flexibilité externe : une analyse empirique*, par Matthieu BUNEL (IREGE - Université de Savoie), mai 2004.
- N° 82 *Dossier Age et emploi : synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Frédéric LERAIS et Pierre MARIONI, mai 2004.
- N° 83 *La contribution des femmes à la performance* : une revue de la littérature, par Sophie LANDRIEUX-KARTOCHIAN (Université Paris I - Panthéon Sorbonne, CERGORS), octobre 2004.
- N° 84 *En 2002, l'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays européens*, par François BRUNET, octobre 2004.
- N° 85 *Etude de qualité sur le questionnement relatif au temps de travail dans les enquêtes Acemo*, par l'ENSAE Junior Etudes, octobre 2004.
- N° 86 *Les processus de mise en oeuvre de l'offre de formation Unédic dans le cadre du PARE* (plan d'aide au retour à l'emploi), par Florence LEFRESNE et Carole TUCHSZI RER (IRES), avec la collaboration statistique de Hervé Huyghues Despointes, octobre 2004.
- N° 87 *Quels effets de la négociation salariale d'entreprise sur l'évolution des salaires entre 1999 et 2001 ?*, par Abdenor BRAHAMI et Catherine DANIEL, novembre 2004.
- N° 88 *Plan national d'action pour l'emploi 2004. Annexe statistique. Indicateurs de suivi et d'évaluation*, coordination Christine Charpail, novembre 2004.
- N° 89 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activités - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares) et E. YILMAZ (stagiaire du DESS «Techniques statistiques et informatiques» Université Panthéon Assas Paris 2), décembre 2004.
- N° 90 *Les pouvoirs du temps. La transformation des régulations dans les organisations du travail après la RTT*, par Michel PEPIN, en collaboration avec Bernard DOERFLINGER, Yves JORAND, Myriam MAUFROY (ESSOR Consultants), janvier 2005.
- N° 91 *Mixité professionnelle et performance des entreprises, le levier de l'égalité*, par Catherine ACHIN, Dominique MEDA, Marie WIERINK, janvier 2005.
- N° 92 *La place du travail dans l'identité*, par Hélène GARNER, Dominique MEDA (Dares), et Claudia SENIK (Delta, Paris IV), janvier 2005.
- N° 93 *Audit de l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre (EMMO)*, par Heidi WECHTLER, janvier 2005.
- N° 94 *Modalités de passage à 35 heures des TPE*, par Victor DE OLIVEIRA, février 2005.
- N° 95 *Evaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels des bénéficiaires*, par Christine CHARPAIL, Tristan KLEI, Serge ZILBERMAN, février 2005.
- N° 96 *Contribution Delalande : quels dispositifs similaires ou alternatifs en Europe du Nord*, par Violaine DELTEIL et Dominique REDOR (GIPMIS), février 2005.
- N° 97 *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup Wolff (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 97bis *L'impact des conditions de travail sur la santé : une expérience méthodologique. Annexes*, par Thomas COUTROT (Dares) et Loup WOLFF (Centre d'étude de l'emploi), février 2005.
- N° 98 *La mixité professionnelle : les conditions d'un développement durable*, par Mcihèle FORTE, Myriam NISS, Marie-Claude REBEUH, Emmanuel TRIBY (BETA, Cereq, Université Louis Pasteur de Strasbourg), février 2005.
- N° 99 *Bilan d'activité 2003 des missions locales et des PAIO*, par Camille BONAÏTI (Dares) et Amaria SEKOURI (DGEFP), avril 2005.
- N° 100 *RTT et organisation du travail : l'incidence des lois Aubry II*, par P. CHARPENTIER (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), H. HUYGHUES DESPOINTES, M. LALLÈMENT (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), F. LEFRESNE (IRES et GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), J. LOOS-BARON (BETA/LATTS-CNRS, CNAM-CNRS), N. TURPIN-HYARD (GRIOT-LISE, CNAM-CNRS), mai 2005.
- N° 101 *Éléments de bilan sur les travaux évaluant l'efficacité des allègements de cotisations sociales employeurs*, par Véronique REMY, juillet 2005.
- N° 102 *Les réticences à entrer dans le cadre légal des 35 heures*, par Y. JORAND et J.-M. GELIN (Selari ESSOR), D. TONNEAU et F. FORT (CGS), B. DOERFLINGER, M. PEPIN et M. MAUFROY (Essor Consultants), juillet 2005.
- N° 103 *Allègements généraux de cotisations sociales et emploi peu qualifié : de l'impact sectoriel à l'effet macro-économique*, par Stéphanie JAMET (Dares lors de la réalisation de l'étude), août 2005.
- N° 104 *La négociation de branche sur la formation professionnelle : les apports de la négociation de branche suite à la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie*, par Caroline RIVIER et Carine SEILER, sous la direction de Jean-Marie LUTTRINGER (Circé), septembre 2005.
- N° 105 *Après un contrat aidé : les conditions de vie s'améliorent*, par Emmanuel BERGER et Tristan KLEIN, septembre 2005.
- N° 106 *Difficultés d'emploi, santé et insertion sociale*, par François BRUN, Colette LEYMARIE, Emma MBIA, Patrick NIVOLLE (Centre d'études de l'emploi), collaboration extérieure : Marie MARIN, octobre 2005.
- N° 107 *La sécurisation des trajectoires professionnelles*, par Dominique MEDA et Bertrand MINAULT, octobre 2005.
- N° 108 *Le licenciement des salariés protégés. Processus et enjeux*, par Mario CORREIA (Institut du travail d'Aix-en-Provence, LEST) et Nicole MAGGI-GERMAIN (Institut des sciences sociales du travail, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, DCS), février 2006.
- N° 109 *Les expositions aux risques professionnels par secteur d'activité (nomenclature 2003 niveau 31) - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, S. HAMON-CHOLET, D. WALTISPERGER (Dares), mars 2006.
- N° 110 *Les relations professionnelles dans les pays d'Europe centrale et orientale au tournant de l'entrée dans l'Union européenne. Survey de littérature*, par M. WIERINK, mars 2006.
- N° 111 *Renégocier la RTT. Les enseignements de 16 démarches d'entreprise*, par M. PEPIN, B. DOERFLINGER, Y. JORAND, P. NICOLAS (Essor Consultants) et D. TONNEAU (Ecole des Mines de Paris), avril 2006.
- N° 112 *La mesure d'un effet global du projet d'action personnalisé*, par Etienne DEBAUCHE et Stéphane JUGNOT, avril 2006.
- N° 113 *La politique spécifique de l'emploi et de la formation professionnelle : un profit à moyen terme pour les participants ? Les exemples du CIE, du CES et du SIFE*, par Karl EVEN et Tristan KLEIN, avril 2006.
- N° 114 *Stratégie européenne pour l'emploi. Évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en France (2000-2004)*, coordination Christine CHARPAIL et Frédéric LERAIS, avril 2006.
- N° 115 *Les expositions aux risques professionnels - Les ambiances et contraintes physiques - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), juillet 2006.
- N° 116 *Pourquoi les moins qualifiés se forment-ils moins ?*, par Camille BONAÏTI, Aurore FLEURET, Patrick POMMIER, Philippe ZAMORA, juillet 2006.
- N° 117 *Le CDD : un tremplin vers le CDI dans deux tiers des cas... mais pas pour tous*, par Bérangère JUNOD, juillet 2006.
- N° 118 *Les expositions aux risques professionnels - Les produits chimiques - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), juillet 2006.
- N° 119 *Anticipation et accompagnement des restructurations d'entreprises : dispositifs, pratiques, évaluation*, par R. BEAUJOLIN-BELLET (coordination), Ch. CORNOLTI, J.-Y. KERBOUC'H, A. KUHN, Y. MOULIN (Reims Management School), et la collaboration de J.-M. BERGERE, F. BRUGGEMAN, B. GAZIER, D. PAUCARD, C.-E. TRIOMPHE, octobre 2006.
- N° 120 *Les expositions aux risques professionnels - Les contraintes organisationnelles et relationnelles - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), octobre 2006.
- N° 121 *Les expositions aux risques professionnels par famille professionnelle - Résultats SUMER 2003*, par Dr R. ARNAUDO, Dr I. MAGAUD-CAMUS, Dr N. SANDRET (DRT - Inspection médicale du travail et de la main-d'oeuvre), M.-C. FLOURY, N. GUIGNON, L. VINCK, D. WALTISPERGER (Dares), décembre 2006.
- N° 122 *Intérim : comparaison de sources*, par Basma SAADAoui, en collaboration avec Nicolas de RICCARDIS, mars 2007.
- N° 123 *Allègements de cotisations sociales et coûts sectoriels. Une approche par les DADS*, par Bertrand LHOMMEAU et Véronique REMY, avril 2007.
- N° 124 *Séries de données régionales sur les mouvements de main-d'oeuvre entre 1996 et 2005*, par Bruno LUTINIER, mai 2007.
- N° 125 *Colloque "Age et emploi". Emploi et travail des seniors : des connaissances à l'action. Synthèse des principales données sur l'emploi des seniors*, coordination Pierre MARIONI, juin 2007.
- N° 126 *Accès à l'emploi et qualité de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail*, par Claire FANJEAU (Université Paris I et Centre d'études de l'emploi), juin 2007.
- N° 127 *Le poids du temps partiel dans les trajectoires professionnelles des femmes*, par Sophie RIVAUD (stagiaires à la Dares) et Valérie ULRICH, juillet 2007.
- N° 128 *Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la mi-2005 à la fin 2006*, par Etienne DEBAUCHE, Thomas DEROYON, Fanny MIKOL et Hélène VALDELIEVRE, août 2007.
- N° 129 *Les déterminants de l'emploi non-salarié en France depuis 1970*, par Grégoire LURTON (EnsaE) et Fabien TOUTLEMONDE (Dares), septembre 2007.
- N° 130 *Revue de littérature : organisations patronales en France et en Europe* par Marion RABIER (ENS/EHESS - Dares), décembre 2007.
- N° 131 *The social multiplier and labour market, participation of mothers*, par Eric MAURIN (PSE) et Julie MOSCHION (CES-Université Paris I, Dares), décembre 2007.
- N° 132 *L'influence causale du nombre d'enfants et de leur âge de première scolarisation sur l'activité des mères : une revue de la littérature*, par Julie MOSCHION (CES-Université Paris I, Dares), décembre 2007.
- N° 133 *Conséquences des fusions-acquisitions sur la gestion de la main-d'oeuvre : une analyse empirique sur les données françaises pour la vague de la fin des années 1990*, par Matthieu BUNEL (CEE, Université de technologie de Belfort-Montbéliard), Richard DUHAUTOIS (CEE, CREST, Université de Marne-la-Vallée), Lucie GONZALEZ (Dares-MAE), janvier 2008.
- N° 134 *Les politiques d'allègements ont-elles un effet sur la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires ?*, par Bertrand LHOMMEAU et Véronique REMY, janvier 2008.
- N° 135 *Le recours au chômage partiel entre 1995 et 2005*, par Oana CALAVREZO (LEO et CEE), Richard DUHAUTOIS (CEE, CREST, Université de Marne-la-Vallée) et Emmanuelle WALKOWIAK (LEO et CEE), février 2008.
- N° 136 *Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004*, par Catherine DANIEL, février 2008.
- N° 137 *Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004 : une étude de l'évolution des implantations et des audiences syndicales*, par Olivier JACOD avec la collaboration de Rim BEN DHAOU (EnsaE), avril 2008.

- N° 138 *Les disparités spatiales de sortie du chômage : vingt-deux analyses régionales*, par Emmanuel DUGUET, Yannick L'HORTY (Université d'Evry-Val d'Essonne, EPEE, Centre d'études de l'emploi et TEPP), André WISSELER (Centre d'études de l'emploi et TEPP), Florent SARI (Université de Paris-Est, OEP, Centre d'études de l'emploi et TEPP), Jonathan BOUGARD et Luc GOUPIL (Centre d'études de l'emploi), mai 2008.
- N° 139 *Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquêtes*, par Alexandre CARLIER, août 2008.
- N° 140 *Evaluation de la loi du 4 mai 2004 sur la négociation d'accords dérogatoires dans les entreprises*, par O. MERRIAUX (Sciences-Po Recherche, IEP Grenoble), J-Y KERBOURC'H (Université de Haute-Alsace) et C. SEILER (Cabinet Circé Consultants), août 2008.
- N° 141 *Les modèles de projections d'emploi par métier à moyen terme. Panorama des expériences menées dans différents pays*, par Laure OMALEK, octobre 2008.
- N° 142 *Retour sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2005 et 2006 : une estimation révisée de l'impact des modifications de la gestion et du suivi des demandeurs d'emploi sur le nombre d'inscrits à l'ANPE, en tenant compte de l'indemnisation*, par E. DEBAUCHE (Insee), Nicolas DERUYON et Fanny MIKOL (Dares), décembre 2008.